

# SAGE ' Alors ?

**Le tableau de bord de l'Eau  
dans le périmètre du SAGE  
Rance Frémur baie de Beausais**

*-Edition 2014-*









# ...CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

**106 communes**  
**2 départements**  
**190 000 habitants**

**1600 kms de cours d'eau**  
**9000 ha de zones humides**

**48 plages**  
**12 zones conchylicoles**  
**Des ports et des zones de mouillage**

**2 retenues de production d'eau potable**

**1 voie navigable, des écluses, des barrages**

Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2014 Fonds cartographiques : IGN Scan1000©, 2014  
Titre complet : « Le SAGE Rance Frémur baie de Beausais dans son contexte géographique global en 2013 »

# ...CARTE D'IDENTITE DU SAGE

## 1 Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

*Pour guider et organiser les actions*

Le PAGD comprend

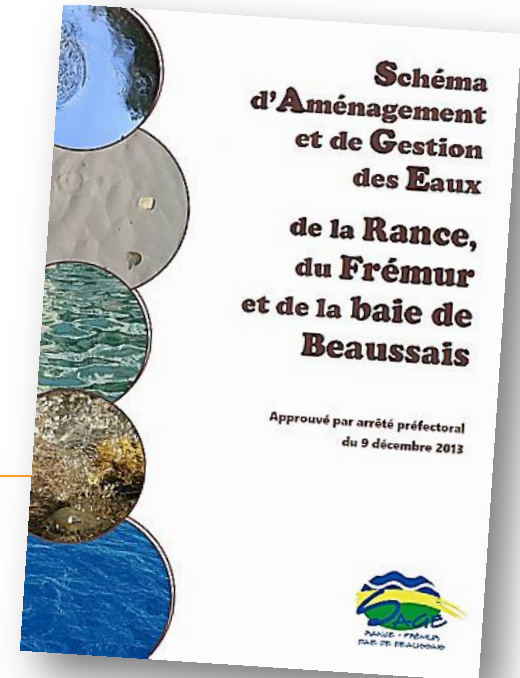
- 1 description synthétique des enjeux du territoire et des objectifs du SAGE
- 43 dispositions
- 35 orientations de gestion
- 25 fiches-action

## 1 Règlement

*Pour soutenir et renforcer les actions*

Il comprend 6 articles

Le SAGE comprend également un Etat des Lieux et une évaluation environnementale  
Tous ces documents sont téléchargeables sur [www.sagerancefremur.org](http://www.sagerancefremur.org)



## TABLE DES MATIERES

Propos introductifs .....	4
<b>1. L'ETAT DES MASSES D'EAU DANS LE PERIMETRE DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS .....</b>	<b>6</b>
<b>2. LES OBJECTIFS DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS.....</b>	<b>9</b>
2.1 Suivi des objectifs du SAGE pour la qualité des eaux superficielles .....	10
2.2 Objectifs du SAGE pour la qualité des eaux littorales .....	20
<b>3. LA QUALITE BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU DANS LE PERIMETRE DU SAGE.....</b>	<b>26</b>
<b>4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS.....</b>	<b>28</b>
4.1 Inventaires et protection des cours d'eau, des zones humides et du bocage anti-érosif .....	30
4.2 Les mesures agri-environnementales .....	32
4.3 Rétablir la continuité écologique.....	34
4.4 Réduire la prolifération des Algues vertes.....	36
4.5 La charte d'entretien des espaces communaux et la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ».....	38
4.6 La production d'eau potable .....	40
<b>5. L'ACTIVITE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU .....</b>	<b>42</b>
5.1 Mise en œuvre des dispositions du SAGE révisé Rance Fremur baie de Beausais .....	42
5.2 Dossiers transmis à la CLE pour avis ou information dans le cadre des procédures Loi sur l'Eau en 2013.....	44
5.3 Les temps forts de la Commission Locale de l'Eau en 2013 .....	46

*Ce document comprend 22 cartes, 7 graphiques, 12 tableaux et 28 illustrations*

## POURQUOI UN TABLEAU DE BORD ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) révisé Rance Frémur baie de Beaussais a été approuvé le 9 décembre 2013. Il s'applique pour une durée de 6 ans. Le PAGD comprend 40 dispositions et le règlement compte 6 articles. Il est décliné selon 5 objectifs généraux :

- Objectif n°1 : maintenir ou atteindre le bon état / bon potentiel des milieux aquatiques
- Objectif n°2 : assurer la satisfaction des différents usages littoraux [...]
- Objectif n°3 : assurer une alimentation en eau potable durable
- Objectif n°4 : garantir une bonne appropriation du SAGE révisé
- Objectif n°5 : mettre en œuvre le SAGE révisé

Le SAGE s'applique sur un bassin-versant de 1300 km<sup>2</sup>, plus d'un millier de km de réseau hydrographique, et concerne 106 communes d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor. Sa façade littorale est importante tant en linéaire qu'au vu des enjeux qu'elle supporte (activités économiques, touristiques, pressions sur le milieu et qualité des eaux littorales). La question de l'eau potable et de sa gestion est prépondérante : des retenues stratégiques pour le territoire du SAGE et le territoire hors SAGE sont présentes dans le périmètre (notamment la retenue de Rophémel, qui fournit 40% des besoins en eau de la ville de Rennes –ville hors périmètre du SAGE).

La Commission locale de l'Eau du SAGE révisé Rance Frémur baie de Beaussais dote le SAGE d'un tableau de bord. Ce tableau de bord porte sur le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau de son périmètre et sur la mise en œuvre du document-cadre. Il bénéficie d'une fréquence annuelle pour un certain nombre d'indicateurs. Une évaluation du SAGE aura lieu à mi-parcours de sa mise en œuvre.

**Age et actualisation des données :** Les données présentées dans ce tableau de bord ont une période de mise à jour variable. Certaines datent de 2011/2012, d'autres sont le reflet de l'année 2013. L'âge des données est donc systématiquement précisé sous les cartes et graphiques qui illustrent ce document.

**Année hydrologique, année calendaire...** dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, il est courant de raisonner en année hydrologique, soit de septembre à septembre. Pour les besoins du présent document, celles-ci sont toujours exprimées en année calendaire, de janvier à décembre.

**Représentation des données :** Les données représentées, notamment les données de suivi de la qualité de l'eau sont traitées et classifiées selon les classes utilisées par le SEQ'Equ. Le SEQ'Equ, ou Système d'évaluation de la Qualité de l'eau, est un outil pour caractériser l'état physico-chimique des cours d'eau, utilisé par les services de l'État et les collectivités pour évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France. Il est utilisé depuis le début des années 2000 par tous les acteurs de l'eau.



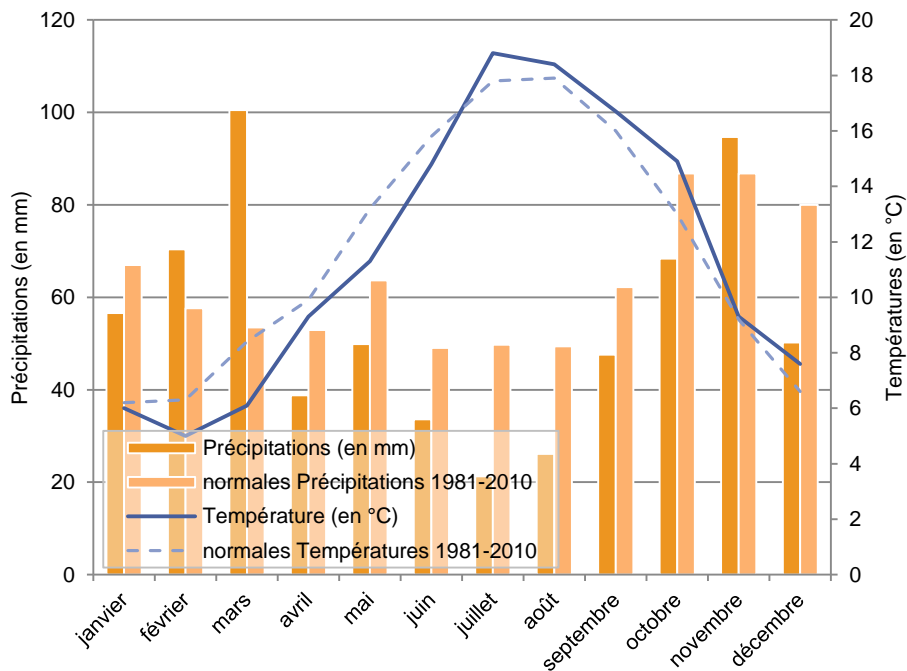
# QUEL TEMPS FAIT-IL ?

Il est essentiel de connaître les événements climatiques de l'année écoulée pour analyser et interpréter l'évolution des différents indicateurs et paramètres mesurés pour apprécier la qualité de l'eau au fil de l'année.

## Précipitations & températures

Les températures de l'année 2013 sont proches des normales. Les précipitations ont été parfois beaucoup plus importantes (notamment février, mars et novembre). Cela se répercute *de facto* sur les débits des cours d'eau.

Graphique n°1 : Météo 2013 – station de Dinard/Pleurtuit



Source : [www.météo-bretagne.fr](http://www.météo-bretagne.fr), 2013

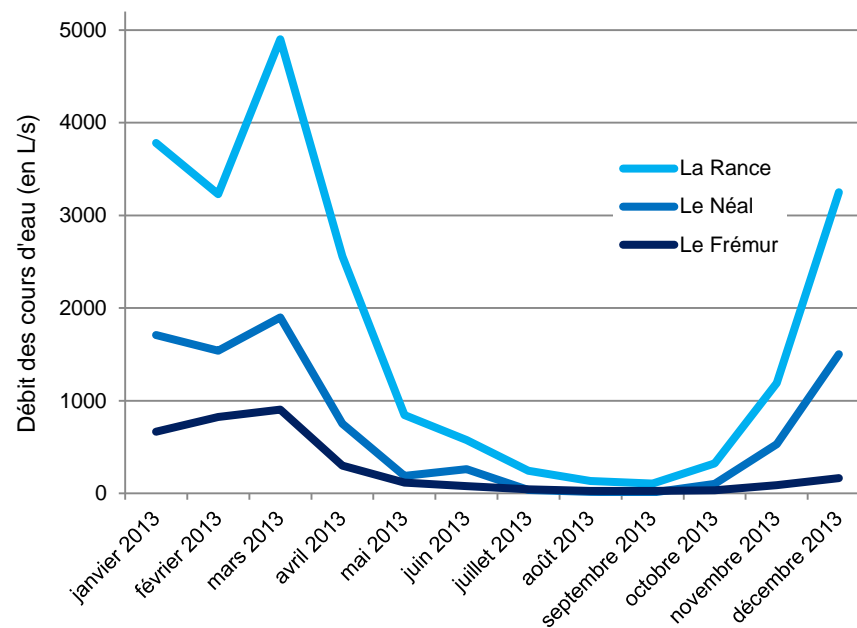
## Débits dans les cours d'eau

Il existe 3 stations de suivi du débit des cours d'eau dans le périmètre. La Rance à St Jouan de l'Isle et le Néal réagissent de façon similaire, chacun à son échelle : les fortes pluies du début de l'année génèrent un pic de débit en mars/avril. La baisse est ensuite très importante, puis les débits augmentent à nouveau en fin d'année avec la reprise des précipitations. Le Frémur a des réactions beaucoup plus modestes du fait de son fort niveau d'aménagement tout au long de son cours qui contraint l'hydrologie naturelle du cours d'eau.



Graphique n°2 : Débit des cours d'eau en 2013

Source : DREAL Bretagne, 2013



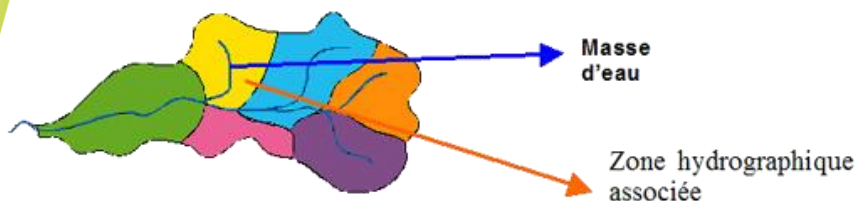
# 1. L'ETAT DES MASSES D'EAU

## DANS LE PERIMETRE DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS

La Directive-Cadre sur l'Eau a pour objectif « le bon état des eaux » d'ici à 2015 et la non-dégradation de l'existant. Pour parvenir à évaluer les eaux et les milieux aquatiques d'un bassin, la DCE instaure une unité d'évaluation pertinente à l'échelle européenne, afin de pouvoir comparer des milieux aquatiques semblables : les masses d'eau. Dans le périmètre du SAGE, il y a 24 masses d'eau.

### L'UNITE D'EVALUATION : LA MASSE D'EAU

La masse d'eau est le terme qui désigne une partie de cours d'eau, un plan d'eau, un estuaire ou une portion du littoral, un espace d'eau souterraine. Ces masses d'eau servent d'unité d'évaluation de l'état des eaux.



Le SAGE comprend 19 masses d'eau « Cours d'eau », 2 masses d'eau « Plans d'eau », 1 masse d'eau « Estuaire », 1 masse d'eau côtière et 1 masse d'eau souterraine.

### L'ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques est exprimée au regard de son **état écologique (notion de biodiversité)**. Il se décline en cinq classes : très bon état, bon état, état moyen, état médiocre, mauvais état.

Le **bon état écologique** correspond à un bon fonctionnement des écosystèmes du milieu aquatique, proche de la biodiversité originelle, sans intervention de l'homme. Le bon état écologique est **l'objectif à atteindre** pour toutes les eaux de surface : cours d'eau, plans d'eau, estuaires et eaux côtières.

L'échéance à laquelle il doit être atteint est fixée par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – le **SDAGE** : 2015, 2021 ou 2027. Chaque année, la mesure de l'état des eaux permet de mesurer le chemin restant pour atteindre l'objectif.

Dans les eaux souterraines, l'évaluation se fait au travers de deux notions : l'**état quantitatif** et l'**état chimique**. Le premier vise l'équilibre entre prélèvements et ressources. Le second porte sur les teneurs en nitrates et pesticides, les deux principaux polluants qui affectent les eaux souterraines.

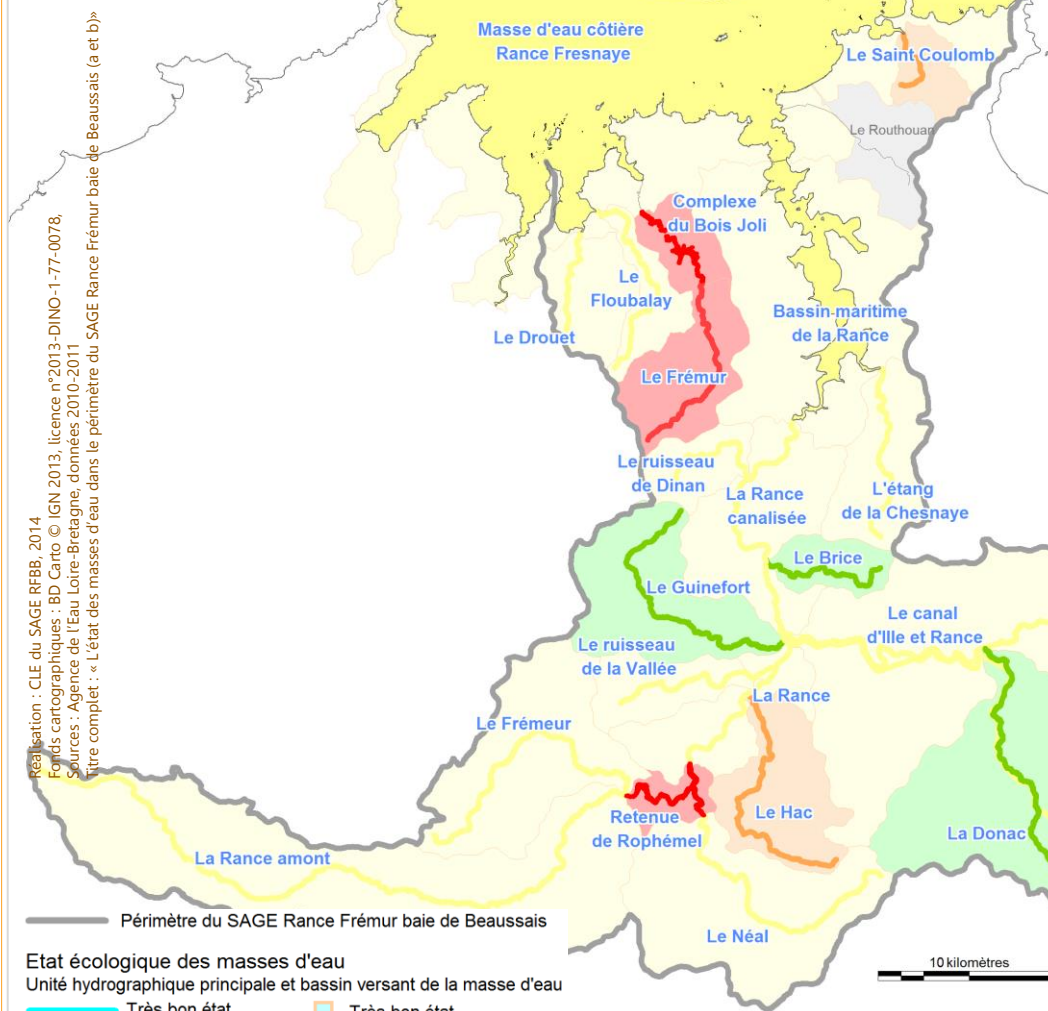
**Un niveau de confiance** est attribué à l'état de chaque masse d'eau (faible, moyen ou élevé) selon la disponibilité des données. **La prise en compte de ce niveau de confiance est essentielle.**

*...en 2013, dans le périmètre du SAGE...*

*Dans le périmètre du SAGE, la masse d'eau du Hac est en état médiocre avec un niveau de confiance élevé, ce qui nécessite des actions rapides car l'atteinte du bon état est pour 2015. 9 masses d'eau sont en état moins que Bon pour atteindre le bon état à l'échéance 2015. Le Frémur, le complexe du Bois-Joli et la retenue de Rophémel sont en mauvais état, mais à échéance 2021 ou 2027.*

# LES MASSES D'EAU DE SURFACE

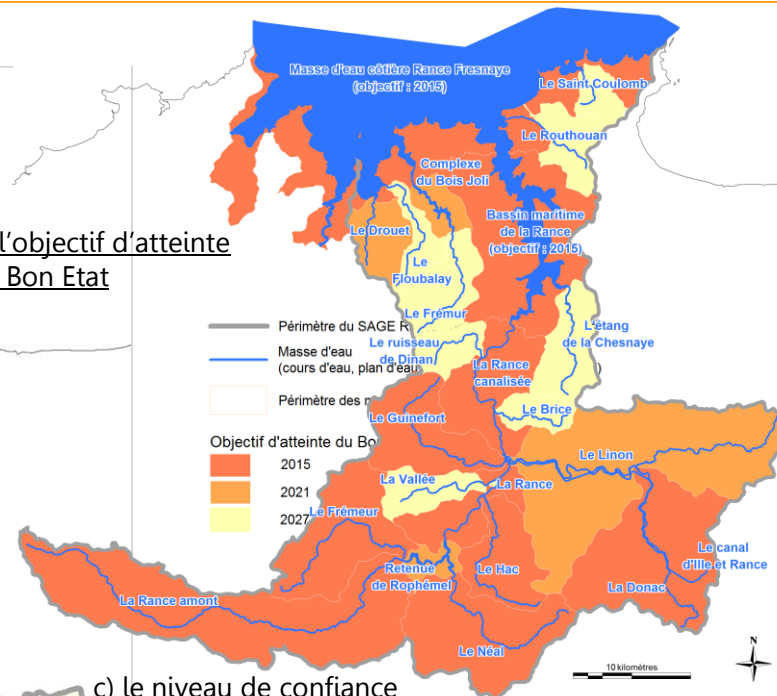
## a) l'état écologique des masses d'eau



Etat écologique des masses d'eau  
Unité hydrographique principale et bassin versant de la masse d'eau

- |   |  |
|---|--|
| <span style="color: blue;">■</span> Très bon état   | <span style="color: lightblue;">■</span> Très bon état   |
| <span style="color: green;">■</span> Bon état       | <span style="color: lightgreen;">■</span> Bon état       |
| <span style="color: yellow;">■</span> Etat Moyen    | <span style="color: orange;">■</span> Etat Moyen         |
| <span style="color: orange;">■</span> Etat Médiocre | <span style="color: lightorange;">■</span> Etat Médiocre |
| <span style="color: red;">■</span> Mauvais état     | <span style="color: pink;">■</span> Mauvais état         |
| <span style="color: grey;">■</span> (non qualifié)  | <span style="color: lightgrey;">■</span> (non qualifié)  |

## b) l'objectif d'atteinte du Bon Etat



## c) le niveau de confiance

Unité hydrographique principale	Bassin versant	Estuaire	Moyen	Année
Bassin maritime de la Rance		Estuaire	Moyen	2015
Brice (Le)		Cours d'eau	Moyen	2027
Canal d'Ille et Rance (Le)		Cours d'eau	Elevé	2015
Chesnaye (Le ruisseau de la)		Cours d'eau	Faible	2027
Complexe du Bois Joli		Plan d'eau	Elevé	2021
Donac (La)		Cours d'eau	Elevé	2015
Drouet (Le)		Cours d'eau	Faible	2021
Floubalay (Le)		Cours d'eau	Moyen	2027
Frémur (Le)		Cours d'eau	Elevé	2015
Frémur (Le)		Cours d'eau	Elevé	2027
Guinefort (Le)		Cours d'eau	Moyen	2015
Hac (Le)		Cours d'eau	Elevé	2015
Linon (Le)		Cours d'eau	Elevé	2021
Néal (Le)		Cours d'eau	Elevé	2015
Rance (La)		Cours d'eau	Elevé	2015
Rance amont (La)		Cours d'eau	Elevé	2015
Rance canalisée (La)		Cours d'eau	Elevé	2015
Rance Fresnaye		ME côtière	Elevé	2015
Retenue de Rophémel		Plan d'eau	Elevé	2021
Routhouan (Le)		Cours d'eau	NQ	2027
Ruisseau de Dinan (Le)		Cours d'eau	Faible	2027
Saint Coulomb (Le)		Cours d'eau	Elevé	2027
Vallée (La)		Cours d'eau	Faible	2027

# ZOOM SUR L'ORGANISATION DU SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU :

Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beussais, il existe 9 stations de suivi sur la Rance, et 8 stations sur les autres cours d'eau du périmètre. Ces stations permettent de suivre l'évolution des paramètres Nitrate, Phosphore et Carbone Organique Dissous, ainsi que, pour certaines d'entre elles, les paramètres biologiques. Sept de ces stations permettent de suivre aussi l'évolution des produits phytosanitaires (4 sur la Rance, 3 sur d'autres cours d'eau : le Frémur, le Ste-Suzanne et le Linon).

Les valeurs présentées sont issues de la base de données OSUR-Web administrée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ces données portent sur les **eaux brutes**, c'est-à-dire les eaux dans le milieu naturel, et non celles qui ont été traitées pour être potabilisées. Cette base rassemble toutes les informations recueillies dans le cadre des réseaux de surveillance de la qualité des cours d'eau et des plans d'eau. Les différents réseaux de mesure ont été élaborés pour répondre à des objectifs de connaissance, d'information et d'évaluation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, tant pour les cours d'eau que les plans d'eau et les nappes. Ils ont comme objectif de :

- connaître la qualité de l'eau et suivre son évolution,
- identifier les dégradations du milieu,
- contribuer à répondre aux exigences des réglementations nationales et européennes,
- évaluer globalement l'impact des rejets et des pollutions diffuses d'origine anthropique,
- informer les usagers sur la qualité de l'eau et son évolution

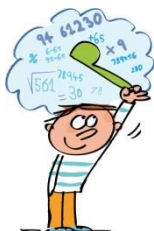
## Les différents réseaux institutionnels de suivi de la qualité de l'eau :

Réseaux Contrôle de Surveillance (RCS)	➔	réseau de connaissance de l'évolution spatio-temporelle de la qualité des cours d'eau
Réseaux Contrôle Opérationnel (RCO)	➔	Seuls les paramètres à l'origine du risque de non-atteinte du bon état de la masse d'eau en 2015 sont suivis dans le RCO
Réseaux départementaux	➔	réseaux locaux de suivi de la qualité de l'eau mis en œuvre par les départements
Réseaux Complémentaire Agence (RCA)	➔	réseaux de connaissance patrimoniaux permettant d'évaluer l'évolution spatio-temporelle de la qualité des cours d'eau

## PERCENTILE 90 ?

Le percentile 90 est une méthode statistique qui permet de définir un seuil d'acceptation dans une série de valeurs, il correspond à la valeur non dépassée par 90 % des résultats. Le percentile 90 permet de mieux refléter les pics saisonniers tout en excluant les valeurs extrêmes.

Autrement dit, si le P90 est égal à x, alors 90% des résultats de l'échantillonnage sont inférieurs à ce x.



## 2. LES OBJECTIFS DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS

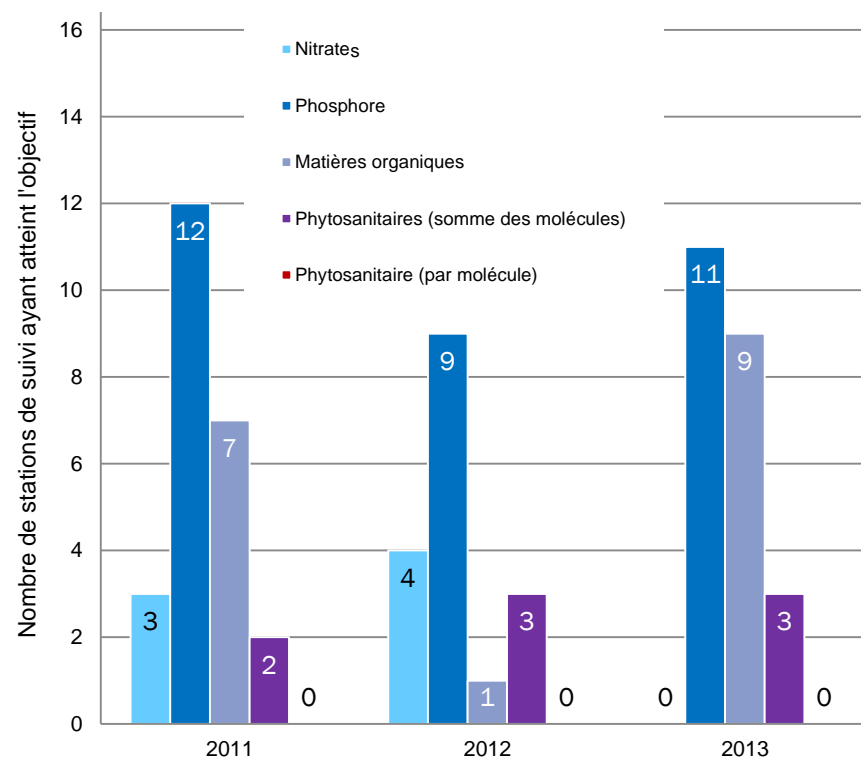
La commission locale de l'eau fixe les objectifs suivants :

- ✓ Objectifs pour la qualité des eaux superficielles (eaux brutes):
  - Nitrates : atteindre 90 % des mesures (percentile 90) inférieures à une concentration de 25 mg/L en 2015
  - Phosphore total: atteindre 90 % des mesures (percentile 90) dans les cours d'eau inférieures à une concentration de 0,2 mg/L en 2015
  - Produits phytosanitaires : objectif de concentration maximale de 1 µg/L pour la somme des pesticides détectés et de 0,1 µg/L par molécule
  - Matières organiques : objectif de concentration maximale de 9 mg/L de COD
- ✓ Objectifs pour la qualité des eaux littorales :
  - Eaux de baignade : atteindre la « qualité excellente » pour l'ensemble des sites de baignade.
  - Eaux conchylicoles : Pour les sites conchylicoles et de pêche à pied classés en A : maintenir le classement sanitaire  
Pour les sites non classés en A : améliorer le classement sanitaire d'une classe.

*...en 2013 dans le périmètre du SAGE...*

*Il existe 17 stations de suivi de la qualité de l'eau dans le périmètre du SAGE : 9 sur la Rance, et 8 sur les autres cours d'eau. En 2013, plus aucune station n'atteint l'objectif Nitrates (contre 4 stations en 2012). Les stations atteignant l'objectif Phosphore et Matières Organiques sont, elles, en hausse. 6 stations, dont 3 sur la Rance sont équipées pour suivre les produits phytosanitaires. L'objectif sur la somme des pesticides est atteint pour la moitié d'entre elles.*

*Graphique n°3 : Le suivi de l'atteinte des objectifs du SAGE depuis 2011*



**OBJECTIF NITRATES : ATTEINDRE 90 % DES MESURES INFÉRIEURES A 25 MG/L EN 2015**  
**OBJECTIF PHOSPHORE TOTAL : ATTEINDRE 90 % DES MESURES INFÉRIEURES A 0,2 MG/L EN 2015**

### **IMPACTS DES NITRATES ET DU PHOSPHORE SUR LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU**

L'azote et le carbone sont les matériaux de base qui forment le vivant. Pour se développer, les plantes ont besoin d'eau, de lumière, de carbone, d'oxygène et d'éléments minéraux. Le phosphore est l'un de ces éléments minéraux essentiels à la nutrition des plantes au même titre que l'azote. Le nitrate est une forme stable de l'azote, qui entre dans l'ensemble des chaînes alimentaires.

Les nitrates sont présents naturellement dans l'eau. Le phosphore n'est pas en lui-même un élément toxique pour la faune et la flore aquatiques, il est largement répandu dans la nature. Important dans la physiologie végétale et animale, il est présent dans les os sous forme de phosphate de calcium.

L'effet majeur des nitrates et du phosphore sur les eaux de surfaces est de les conduire à l'eutrophisation. L'excès est souvent d'origine anthropique, lié pour partie à l'utilisation d'engrais agricoles et aux rejets d'effluents domestiques. Lorsque ces éléments se retrouvent en quantité trop importante dans l'eau, on observe une multiplication excessive de la flore par rapport aux potentialités du milieu : il y a trop de végétaux et plus assez de consommateurs de cette flore. Les grandes concentrations d'algues perturbent les milieux, entraînant de grandes variations du taux d'oxygène entre le jour et la nuit. Lorsque de grandes quantités d'algues meurent, leur décomposition consomme la totalité de l'oxygène présent dans l'eau.

Le phénomène d'eutrophisation survient généralement au printemps et en été lorsque l'ensoleillement est fort et les températures élevées, favorisant la photosynthèse.


Le rapport entre nitrates et phosphates est un facteur important dans le développement des végétaux. Lorsque l'un des deux nutriments vient à manquer, le développement des végétaux est stoppé. En milieux estuariens, les marées vertes sont une des conséquences les plus visibles des surplus d'azote.




Source : Eaux & Rivières de Bretagne

# LES NITRATES DANS LES COURS D'EAU EN 2013

(QUALITE DE L'EAU ET ATTEINTE DE L'OBJECTIF DU SAGE : 25 MG/L)

 Périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais

 Réseau hydrographique principal

Qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre Nitrates  
(sur la valeur du P90 de l'année 2013)

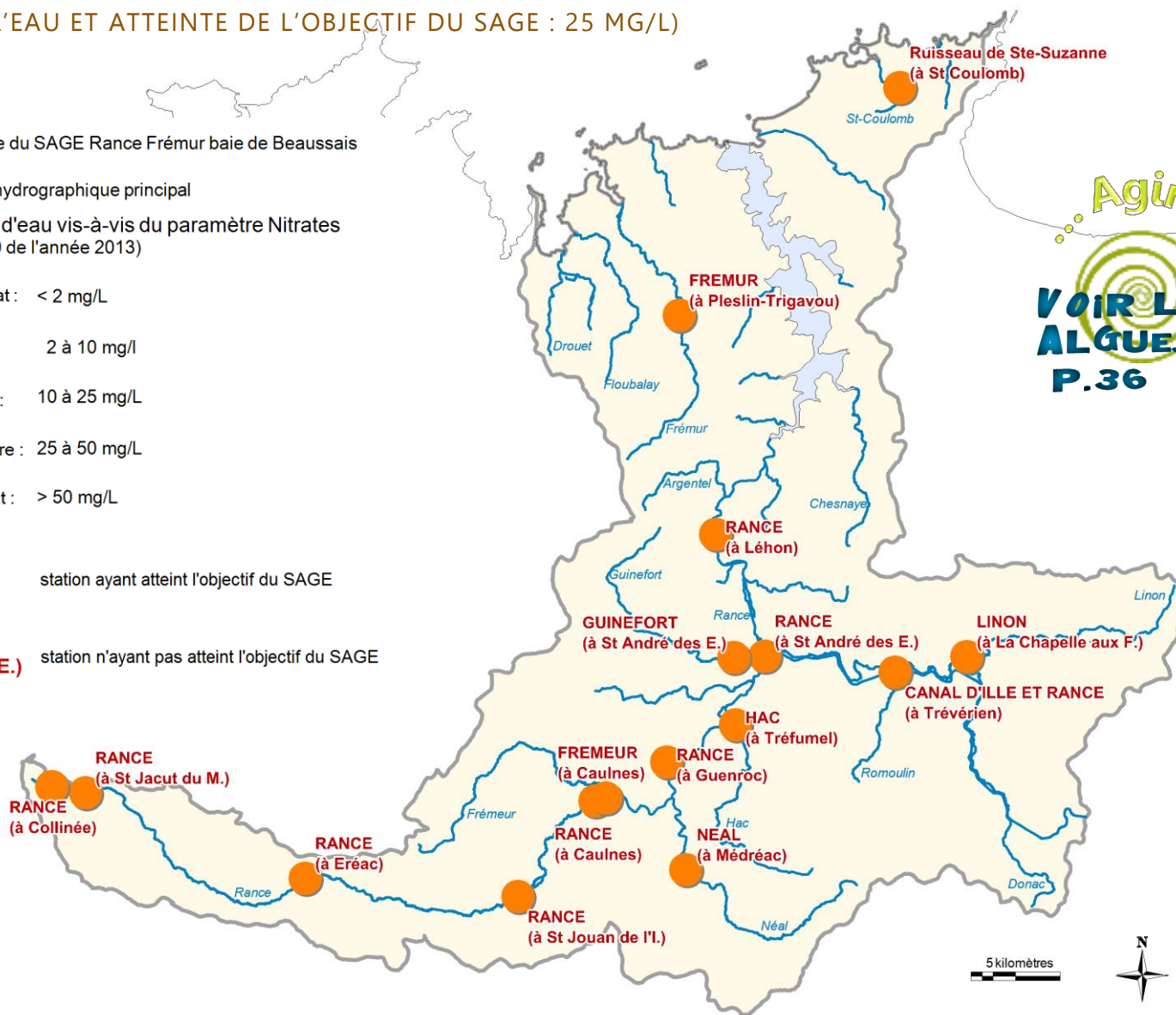
-  Très bon état : < 2 mg/L
-  Bon état : 2 à 10 mg/l
-  Etat moyen : 10 à 25 mg/L
-  Etat médiocre : 25 à 50 mg/L
-  Mauvais état : > 50 mg/L

**Rance  
(à Collinée)**

station ayant atteint l'objectif du SAGE

**Rance  
(à St André des E.)**

station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE



**Agir**  
**VOIR LE SUIVI  
ALGUES VERTES  
P.36**



Réalisation : CLE du SAGE RFBF, 2014  
Fonds cartographiques : BD Cartho © IGN 2013, licence n°2013-DINO-1-77-0078,  
Sources : OSUR Web, 2013  
Titre complet : « Les nitrates en 2013 dans les cours d'eau du périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais-Qualité de l'eau et atteinte de l'objectif du SAGE »

Suivi de la teneur en NITRATES dans les cours d'eau :  
valeur moyenne du P90 de chaque station en 2013

libellée	Indice de confiance	P90 (en mg/L)
CANAL D'ILLE ET RANCE à TREVERIEN	1	32,82
FREMEUR à CAULNES	0,75	34,2
FREMUR à PLESLIN-TRIGAVOU	0,58	32,4
GUINEFORT à SAINT-ANDRE-DES-EAUX	1	39,8
HAC à TREFUMEL	1	47,27
LINON à LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	1	38,7
NEAL à MEDREAC	1	32
RANCE à CAULNES	0,92	33,4
RANCE à COLLINEE	0,25	43,8
RANCE à EREAC	0,5	28,55
RANCE à GUENROC	1	27,8
RANCE à LEHON	1	37,8
RANCE à SAINT-ANDRE-DES-EAUX	1	39,3
RANCE à SAINT-JACUT-DU-MENE	1	35,6
RANCE à SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	1	36,9
RUISSEAU DE STE SUZANNE	1	43

Indice de confiance ? il s'agit d'un rapport entre le nombre de mesures effectuées dans l'année et le nombre de mesures maximum théorique dans l'année. + l'indice est proche de 1, + la valeur est fiable...

Suivi de la teneur en PHOSPHORE dans les cours d'eau :  
valeur moyenne du P90 de chaque station en 2013

libellée	Indice de confiance	P90 (en mg/L)
CANAL D'ILLE ET RANCE à TREVERIEN	1	0,1
FREMUR à PLESLIN-TRIGAVOU	0,58	0,18
GUINEFORT à SAINT-ANDRE-DES-EAUX	1	0,09
HAC à TREFUMEL	1	0,2
LINON à LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	1	0,33
NEAL à MEDREAC	1	0,2
RANCE à CAULNES	0,5	0,1
RANCE à COLLINEE	0,25	0,02
RANCE à EREAC	0,5	0,06
RANCE à GUENROC	1	0,15
RANCE à LEHON	1	0,09
RANCE à SAINT-ANDRE-DES-EAUX	1	0,09
RANCE à SAINT-JACUT-DU-MENE	1	0,16
RANCE à SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	1	0,08
RANCE à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	1	0,25
RUISSEAU DE STE SUZANNE	1	0,61

*...en 2013 dans le périmètre du SAGE..*


*L'évolution de la fréquence des mesures sur les différentes stations peut rendre certains résultats plus fragiles que d'autres : 7 mesures ont été effectuées dans l'année sur les stations de Collinée ou Eréac sur la Rance, contre 12 mesures pour d'autres stations, d'où un meilleur indice de confiance. Par ailleurs, en 2013, aucune station n'a atteint l'objectif Nitrates, alors que l'objectif Phosphore a été atteint par 11 stations sur 17.*








# LE PHOSPHORE DANS LES COURS D'EAU EN 2013

(QUALITE DE L'EAU ET ATTEINTE DE L'OBJECTIF DU SAGE : 0,2 MG/L)

 Périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais

 Réseau hydrographique principal

Qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre Phosphore total  
(sur la valeur du P90 de l'année 2013)

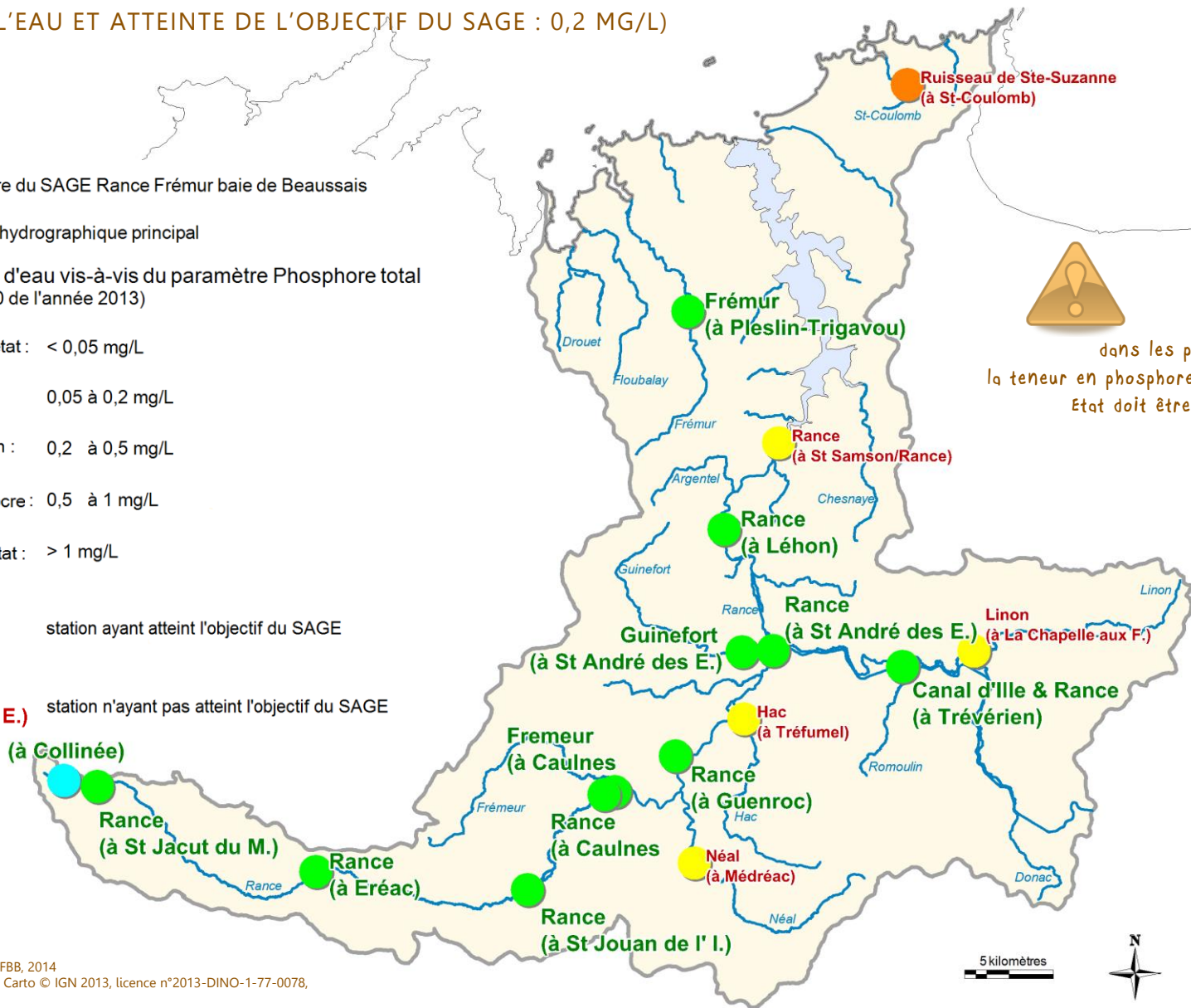
-  Très bon état : < 0,05 mg/L
-  Bon état : 0,05 à 0,2 mg/L
-  Etat moyen : 0,2 à 0,5 mg/L
-  Etat médiocre : 0,5 à 1 mg/L
-  Mauvais état : > 1 mg/L

**Rance (à Collinée)**

station ayant atteint l'objectif du SAGE

**Rance (à St André des E.)**

station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE



dans les plans d'eau,  
la teneur en phosphore pour l'atteinte du Bon  
Etat doit être de 0,05 mg/L

Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2014

Fonds cartographiques : BD Carto © IGN 2013, licence n°2013-DINO-1-77-0078,

Sources : OSUR Web, 2013

Titre complet : « Le phosphore total en 2013 dans les cours d'eau du périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais-Qualité de l'eau et atteinte de l'objectif du SAGE »

Le tableau de bord de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais (édition 2014)

5 kilomètres



## OBJECTIF PRODUITS PHYTOSANITAIRES : CONCENTRATION MAXIMALE DE 1µG/L POUR LA SOMME DES PESTICIDES DETECTES ET DE 0,1 µG/L PAR MOLECULE

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les produits phytosanitaires sont destinés à protéger les cultures. Ils sont de trois types : les fongicides contre les champignons, les herbicides contre les « mauvaises herbes », les insecticides contre les insectes. Les produits biocides protègent l'homme ; tous ces produits peuvent être regroupés sous le terme générique de « Pesticides ».

Ces produits ont un impact écologique direct et indirect sur les écosystèmes, la biodiversité, la santé humaine et animale...

**L'impact direct** réside en la destruction de la faune et de la flore locales, de manière non sélective. Pour un insecticide par exemple, tous les insectes peuvent être touchés par un insecticide alors que le produit n'aura été utilisé que pour une espèce spécifique. **L'impact indirect est double.** D'une part, ces produits diminuent les ressources pour l'ensemble de la chaîne alimentaire, jusqu'aux animaux vertébrés. D'autre part, les prédateurs des animaux que l'on souhaite éliminer vont consommer des insectes contaminés ou empoisonnés. Les prédateurs accumulent ainsi les doses de toxiques. Une espèce que l'on ne souhaitait pas détruire est touchée et il peut s'agir d'espèces rares et/ou protégées.

Une fois appliqués localement les produits vont être déplacés par l'écoulement des eaux vers le réseau hydrographique et jusqu'à la mer. A ce titre, le traitement de surfaces imperméables est particulièrement impactant pour les milieux naturels, car le produit est très rapidement entraîné. En bout de circuit, le traitement de l'eau lors de sa potabilisation en est rendu plus complexe et plus coûteux.

Enfin, il ne faut pas oublier que les impacts de ces produits sur la santé humaine sont très importants : cancers, perturbations endocriniennes, troubles de la reproduction et troubles neurologiques, etc.

*...en 2013 dans le périmètre du SAGE...*


*En 2013, les 3 stations de la Rance ont atteint l'objectif de concentration pour la somme des pesticides détectés. Les autres cours d'eau suivis n'ont pas atteint l'objectif. Ce résultat est stable depuis 2012 (même nombre de stations atteignant l'objectif, mêmes stations).*

*... Agir ...*  
**VOIR LES DEMARCHES  
ZERO PHYTO ET  
JARDINER AU NATUREL  
P.39**


# LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES COURS D'EAU EN 2013


(QUALITE DE L'EAU ET ATTEINTE DE L'OBJECTIF DU SAGE POUR LA SOMME DES PESTICIDES : <1 µG/L)


 Périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais

 Réseau hydrographique principal


Qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre Produits phytosanitaires (somme des molécules détectées par prélèvement)

 Très bon état : < 0,5 µg/L

 Bon état : 0,5 à 2 µg/L

 Etat moyen : 2 à 3,5 µg/L

 Etat médiocre : 3,5 à 5 µg/L

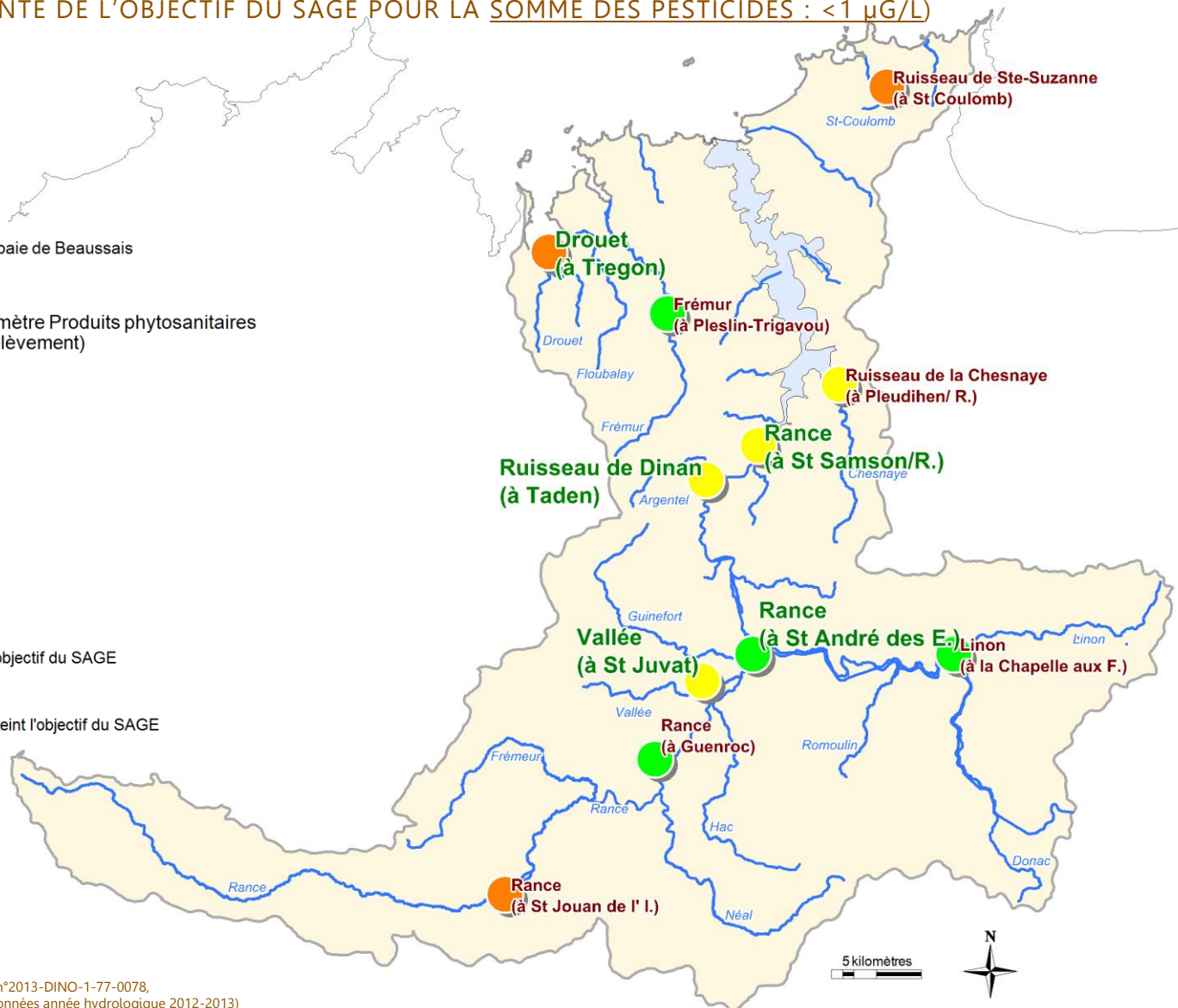
 Mauvais état : > 5 µg/L

**Rance (à Guenroc)**

station ayant atteint l'objectif du SAGE

**Frémur (à Pleslin-Trigavou)**

station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE



Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2014

Fonds cartographiques : BD Carto © IGN 2013, licence n°2013-DINO-1-77-0078,

Sources : OSUR Web, Bretagne-Environnement 2013 (données année hydrologique 2012-2013)

Titre complet : « Les produits phytosanitaires en 2013 dans les cours d'eau du périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais -Qualité de l'eau et atteinte de l'objectif du SAGE pour la somme des molécules »

# COMPRENDRE LES ANALYSES D'EAU SUR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La Rance et 3 cours d'eau du SAGE sont suivis pour les produits phytosanitaires : Le Linon, le Frémur et le ruisseau de Ste-Suzanne. Le nombre de molécules détectées et quantifiées au fil des prélèvements est très variable, dépendant des programmes en cours sur les cours d'eau et des financements disponibles pour ces analyses. Ainsi, le ruisseau de Ste-Suzanne et la station de St Jouan de l'Isle sur la Rance sont intégrés au programme de suivi CORPEP, leur conférant un autre niveau d'analyse que les autres stations. Sur ces stations CORPEP, plus de 250 molécules sont **recherchées** dans chaque prélèvement, alors que sur le Frémur, le Linon, ou d'autres stations sur la Rance, les programmes de suivi recherchent environ 70 molécules.

Selon la période de prélèvement, toutes les molécules recherchées ne sont pas **détectées**, ou bien en quantité insuffisante pour être **quantifiable**, et le panel de molécules recherchées ne reflète pas l'exhaustivité de tout ce que contient l'eau...

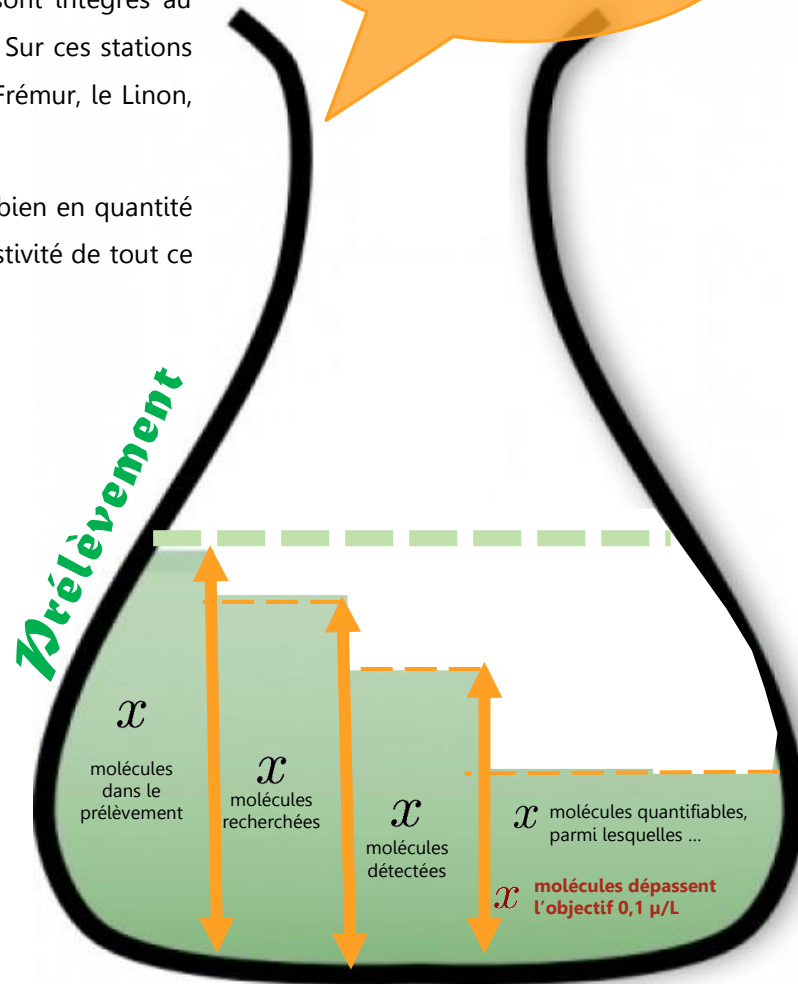
## ...CORPEP...

C'est une cellule émanant des services de l'Etat qui a été créée en 1990 pour acquérir des éléments de connaissance sur la contamination des eaux des rivières par les pesticides. Le protocole de prélèvement est mensuel, et prévoit l'échantillonnage après une pluie de 10mm en 24 heures. Les recherches ont d'abord porté sur des insecticides, puis la part des herbicides a augmenté. Aujourd'hui, le réseau compte 10 stations sur toute la Bretagne.

Cellule d'Orientation  
Régionale pour la Protection  
des Eaux contre les Pesticides

en savoir plus :  
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>

Molécules recherchées,  
Molécules quantifiées...  
Comment ça  
marche une analyse?

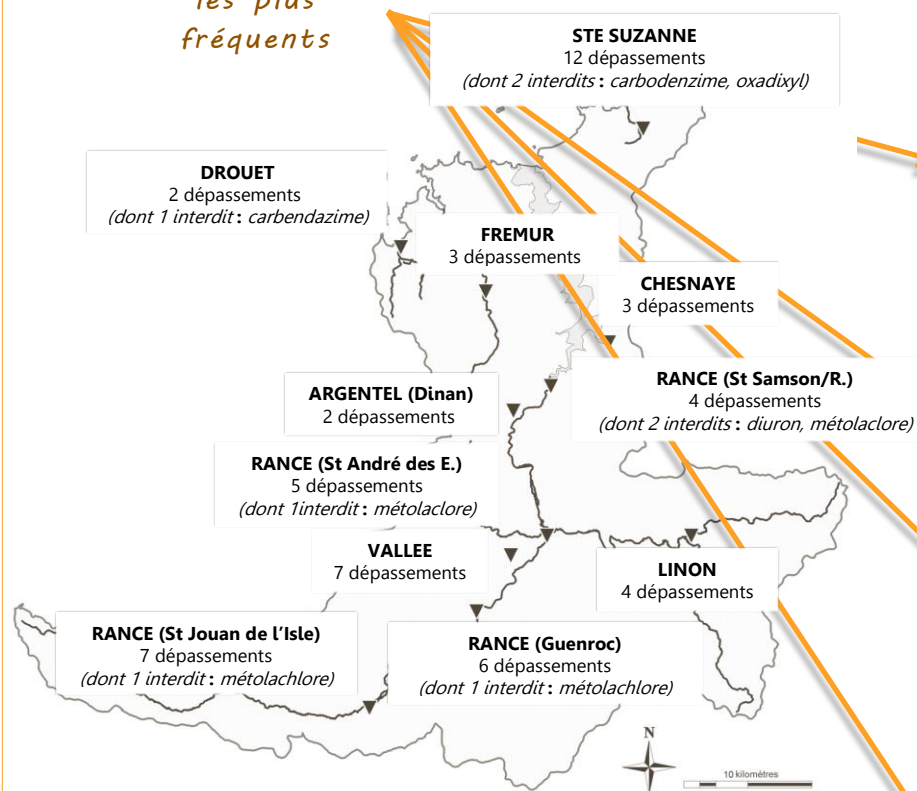


# LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES COURS D'EAU EN 2013

(ATTEINTE DE L'OBJECTIF DU SAGE POUR LA VALEUR DE CHAQUE MOLECULE)

L'objectif du SAGE révisé Rance Frémur baie de Beaussais fixe à 0,1 µg/L le seuil à ne pas dépasser pour chaque molécule détectée dans les prélèvements. Ces produits sont utilisés par les collectivités pour l'entretien des espaces publics, les particuliers dans leur jardin, les professionnels du monde agricole, etc. En 2012 – 2013, on dénombre une vingtaine de molécules dépassant le seuil fixé par le SAGE sur l'ensemble des stations de suivi. Parmi ces molécules, certaines sont interdites depuis plusieurs années.

Dépassements  
les plus  
fréquents



## Les molécules ayant dépassé l'objectif de 0,1 µg/L en 2013 :

MOLECULES	USAGE	STATUT
2,4-MCPA	herbicide	
3,4-dichlorophénylurée	molécule de dégradation du Diuron	
Acétochlore	herbicide sélectif	
Aminotriazole	herbicide	
AMPA	molécule de dégradation du Glyphosate	
Azoxystrobine	fongicide	
Carbendazime	fongicide	interdit depuis 2009
Clomazone	herbicide	
Diméthomorphe	fongicide	
Diuron	herbicide	interdit depuis 2008
Glyphosate	herbicide	
Isoproturon	herbicide	
Linuron	herbicide	
Mécoprop	herbicide sélectif	
Métaldéhyde	molluscicide (anti-limaces)	
Métazachlore	herbicide	
S-Métolachlore	herbicide sélectif	
Napropamide	herbicide	
Nicosulfuron	herbicide	
Oxadiazon	herbicide	
Oxadixyl	fongicide	interdit depuis 2003
Tébuconazole	fongicide	

En 2013, aucune station  
n'est parvenue à atteindre  
l'objectif fixé par le SAGE  
(< 0,1 µg/L)

### C'EST QUOI ?

Dans un cours d'eau, la matière organique comprend le matériel végétal mort et la matière organique animale. Les populations humaines sont à l'origine de rejets dans les cours d'eau de matières organiques d'origine agricole (engrais, lisier), industrielle et domestique (matières fécales, restes alimentaires).

Partiellement biodégradable, la matière organique présente en petite quantité est assimilée par des micro-organismes. C'est le phénomène d'autoépuration du milieu permettant de dégrader une pollution légère. L'autoépuration assure en outre le recyclage naturel des réserves minérales d'azote et de phosphore nécessaires aux producteurs primaires.

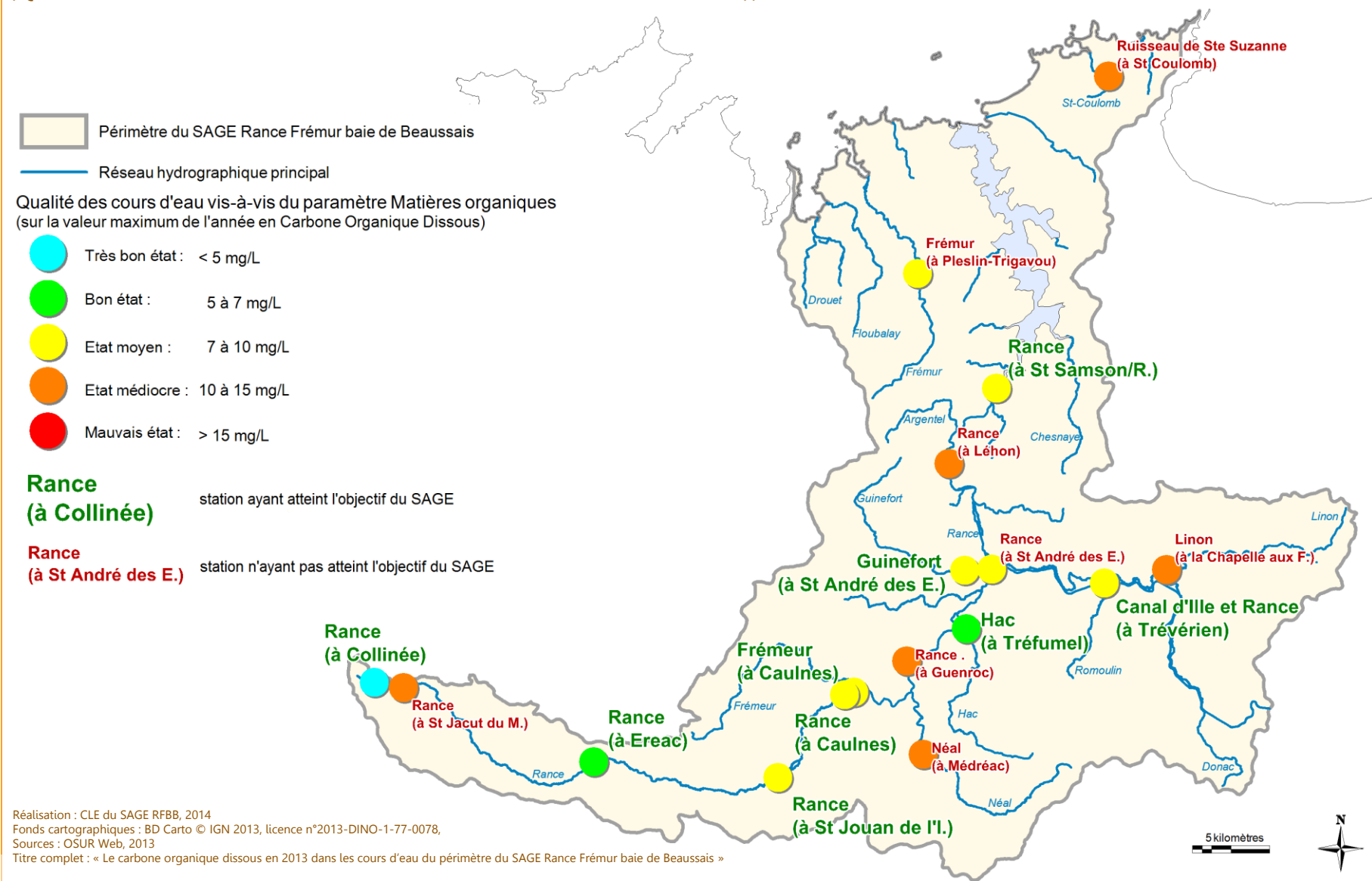
Le déversement d'une quantité importante de matière organique provoque des dysfonctionnements dans les cours d'eau. Lorsque le milieu ne parvient plus à éliminer cette matière organique, les capacités d'autoépuration du cours d'eau sont dépassées. L'écosystème aquatique peut alors subir de forts déséquilibres car la décomposition par les micro-organismes aquatiques s'accompagne d'une baisse de la teneur en dioxygène dissous, au détriment de la respiration des poissons et des autres espèces hétérotrophes du milieu.

Enfin, le traitement de l'eau brute pour la rendre potable s'en trouve plus complexe et plus coûteux.



# LE CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS LES COURS D'EAU EN 2013

(QUALITE DE L'EAU ET ATTEINTE DE L'OBJECTIF DU SAGE : 9 MG/L)



Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2014  
 Fonds cartographiques : BD Carto © IGN 2013, licence n°2013-DINO-1-77-0078,  
 Sources : OSUR Web, 2013  
 Titre complet : « Le carbone organique dissous en 2013 dans les cours d'eau du périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais »



## 2.2 OBJECTIFS DU SAGE POUR LA QUALITE DES EAUX LITTORALES

Les activités humaines du littoral représentées par la pêche, la conchyliculture, les activités de loisirs (baignade, pêche à pied de loisirs, nautisme, etc.). Ces activités sont intimement dépendantes de la qualité des eaux.

### EAUX DE BAINNADE : QUALITE « EXCELLENTE » POUR TOUS LES SITES EN 2015



L'Agence régionale de Santé (ARS) réalise un suivi sur quarante-huit plages du périmètre du SAGE réparties sur l'ensemble du littoral et de l'estuaire de Rance. Les campagnes de mesures s'étalent entre juin et septembre chaque année.

La directive Baignade, établie en 2006 fixe l'analyse sur deux paramètres micro biologiques : les Escherichia coli et les entérocoques intestinaux. En fonction des résultats obtenus sur 4 années consécutives, un classement est attribué à chacun des sites concernés. Les modalités de classement distinguent toujours quatre catégories : « qualité excellente », « bonne qualité », « qualité suffisante » et « qualité insuffisante ».

Les profils de baignade sont des études réalisées par les communes qui permettent de connaître les rejets sur un site de baignade liés à l'assainissement d'eaux usées, aux rejets d'eaux pluviales souillées, etc. Ces rejets peuvent influencer la qualité de l'eau du site de baignade. Les connaissances ainsi acquises sont une aide à la décision pour les collectivités locales afin d'améliorer la maîtrise des causes des pollutions engendrées.

Toutes les communes littorales du SAGE Rance Frémur baie de Beussais ont réalisés ces études, à raison d'un Profil pour chaque plage.

*...en 2013 dans le périmètre du SAGE...*

*8 sites dont un en Rance maritime sont classés en « bonne qualité », 1 site n'est pas classé, tous les autres sont en « qualité excellente ». Les efforts doivent être poursuivis. Il sera nécessaire de suivre les actions engagées consécutivement aux conclusions des profils de baignade récemment réalisés.*

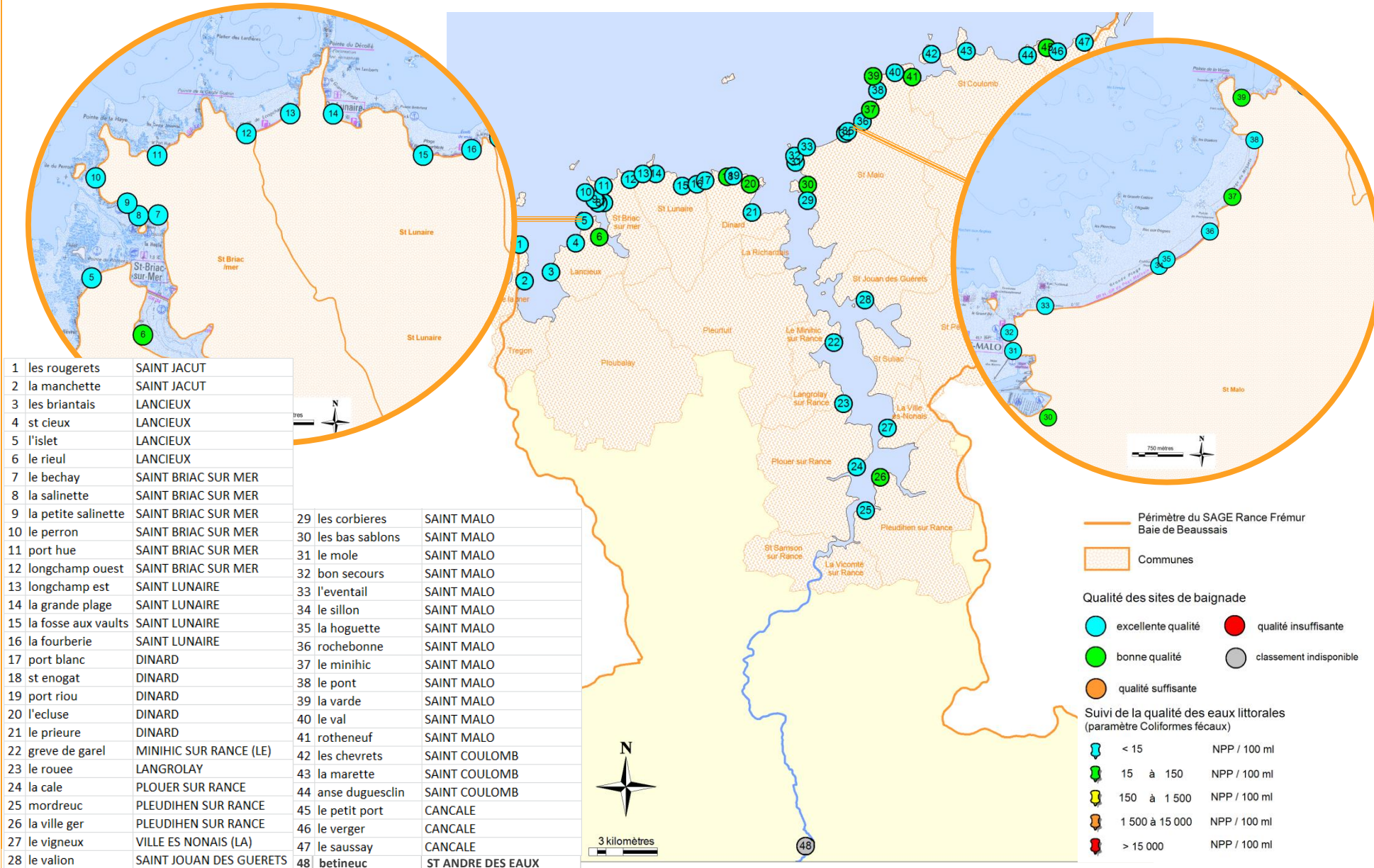


**48 PLAGES POUR SE Baigner...**

**37 sur la côte, 8 en Rance maritime, 1 en eau douce**



# LE CLASSEMENT SANITAIRE DES SITES DE BAINADE EN 2013



Le tableau de bord de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais (édition 2014)

## EAUX CONCHYLICOLES (PROFESSIONNELLES ET DE LOISIR) :

Pour les sites classés en A : maintenir le classement sanitaire

Pour les sites non classés en A : améliorer le classement sanitaire d'une classe

Le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais souhaite améliorer la qualité des eaux pour les sites conchylicoles faisant l'objet d'une exploitation professionnelle de la pêche à pied et de l'élevage de coquillages, et pour les zones de pêche à pied de loisir. Il existe également un gisement de coquilles St-Jacques dans la Rance maritime, dont l'exploitation se fait par des plongeurs professionnels. Ces derniers sont soumis aux mêmes classements sanitaires et aux mêmes contraintes réglementaires que les pêcheurs à pied et les conchyliculteurs professionnels.

### ZONES CONCHYLICOLES, SITES DE PECHE A PIED ET EN PLONGEE PROFESSIONNELS :

Les zones de production de coquillages vivants (zones de captage, d'élevage, de pêche à pied professionnelle et de pêche en plongée professionnelle) font l'objet d'un classement sanitaire, défini par arrêté préfectoral. Celui-ci est établi sur la base d'analyses des coquillages présents : analyses microbiologiques utilisant *Escherichia coli* (*E. coli*) comme indicateur de contamination (en nombre d'*E. coli* pour 100 g de chair et de liquide intervalvaire - CLI) et dosage de la contamination en métaux lourds (plomb, cadmium et mercure), exprimés en mg/kg de chair humide. Le classement et le suivi des zones de production de coquillages distinguent 3 groupes de coquillages au regard de leur physiologie :



- groupe 1 : les gastéropodes (bulots etc.), les échinodermes (oursins) et les tuniciers (violets)

- groupe 2 : les bivalves fouisseurs : mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué par les sédiments (palourdes, coques...)



- groupe 3 : les bivalves non fouisseurs : autres mollusques bivalves filtreurs (huîtres, moules...)



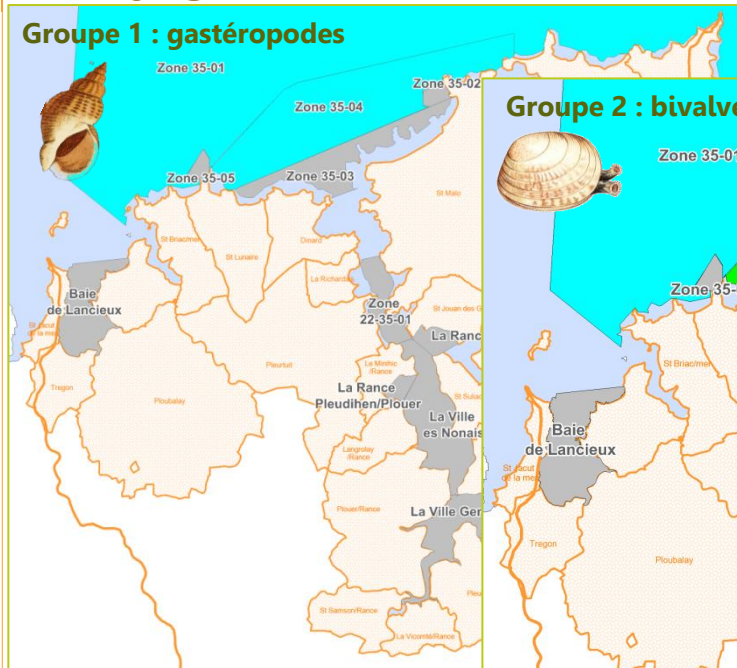
Quatre qualités de zones sont ainsi définies, qui entraînent des conséquences quant à la commercialisation des coquillages vivants qui en sont issus :

Critère	Classement sanitaire A	Classement sanitaire B	Classement sanitaire C	Classement sanitaire D
Qualité microbiologique (nombre / 100g de chair et de liquide intervalvaire de coquillages (CLI))	< 230 <i>E. coli</i>	> 230 <i>E. coli</i> et < 4 600 <i>E. coli</i>	> 4 600 <i>E. coli</i> et < 46 000 <i>E. coli</i>	> 46 000 <i>E. coli</i>
Commercialisation (pour les zones d'élevage et de pêche à pied professionnelle)	Directe	Après passage en bassin de purification	Après traitement thermique approprié	Zones insalubres ; toute activité d'élevage ou de pêche est interdite
Pêche de loisir (pour une consommation familiale ; commercialisation interdite)	Autorisée	Possible mais les usagers sont invités à prendre quelques précautions avant la consommation des coquillages (cuisson recommandée)	Interdite	Interdite

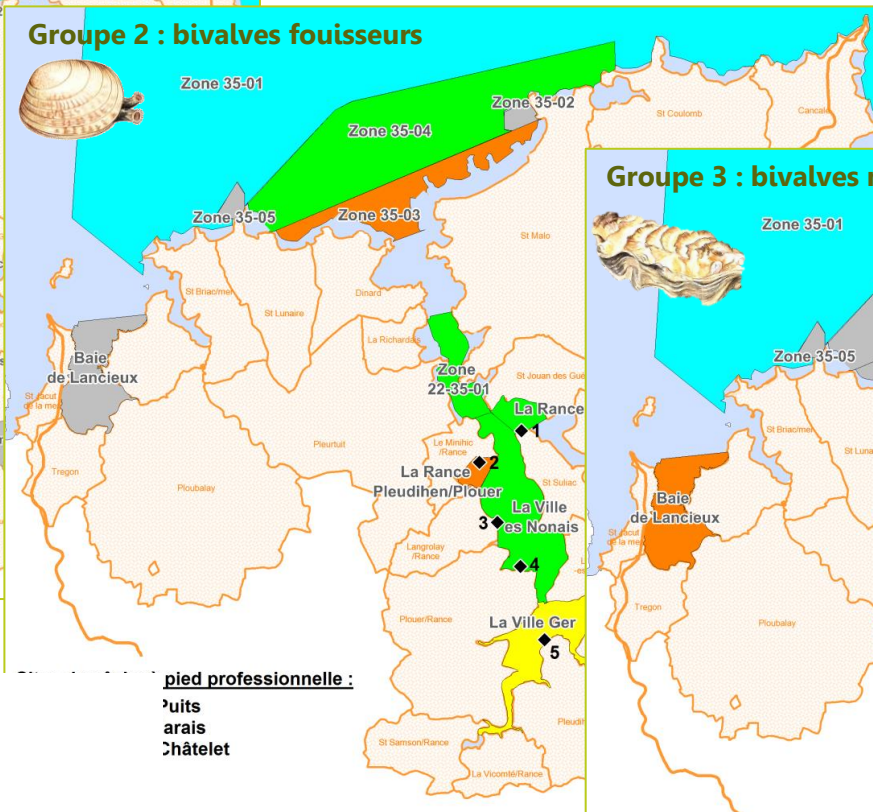
Classement sanitaire **N** : en l'absence d'exploitation professionnelle de coquillages, la zone n'est pas classée

# CLASSEMENT SANITAIRE DES ZONES CONCHYLICOLES PROFESSIONNELLES EN 2013

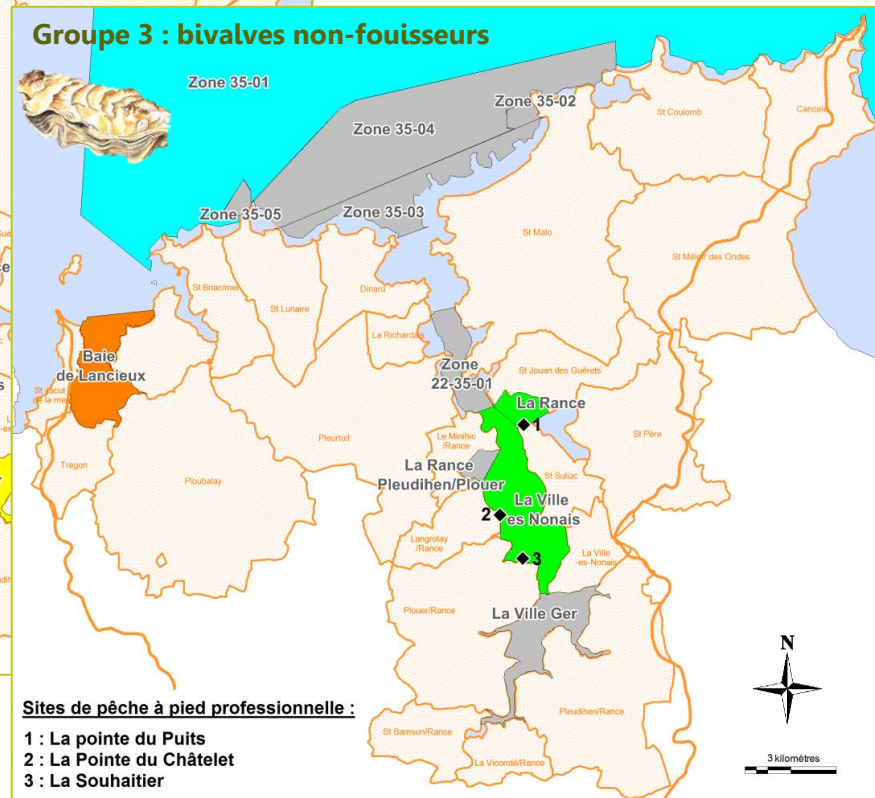
## Groupe 1 : gastéropodes



## Groupe 2 : bivalves fousseurs



## Groupe 3 : bivalves non-fousseurs








— Périmètre du SAGE Rance Frémur  
Baie de Beausais

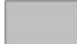
Communes

**Site de pêche à pied professionnelle :**  
1 : Puits  
2 : La Pointe du Châtelet  
3 : La Souhaitier

Classement sanitaire réglementaire  
des zones de production conchylicoles professionnelles

- |   |  |
|---|--|
|  A<br>commercialisation directe                         |  C<br>commercialisation après<br>traitement thermique approprié |
|  B<br>commercialisation après<br>purification en bassin |  D<br>toute activité de pêche<br>et d'élevage interdite         |

 B (du 01/06 au 30/09)  
C (du 01/10 au 31/05)

 (zone non classée pour le groupe  
de coquillages considéré)

**Sites de pêche à pied professionnelle :**

- 1 : La pointe du Puits
- 2 : La Pointe du Châtelet
- 3 : La Souhaitier



3 kilomètres

Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2014

Fonds cartographiques : BD Carto © IGN 2013, licence n°2013-DINO-1-77-0078, Sources : Ifremer, ARS Bretagne, 2013

Titre complet : « le classement sanitaire des zones conchylicoles en 2012 dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais »

La pêche à pied se définit par l'ensemble des techniques de pêche pratiquées sans l'emploi (ou l'emploi accessoire) d'une embarcation sur le rivage, les rochers ou les îlots. Attention ! les pêcheurs à pied de loisir et les consommateurs de coquillages venant du commerce ne sont pas égaux devant les risques sanitaires. Les coquillages provenant de la filière professionnelle (conchyliculture) répondent à des contrôles spécifiques et bénéficient de procédés de purification. Ces actions garantissent la sécurité sanitaire des coquillages venant du commerce, dont ne disposent pas les pêcheurs de loisir.

Actuellement, en l'absence de critères de classement spécifique pour la pêche récréative, l'interprétation des résultats se réfère par analogie au règlement européen fixant les critères sanitaires auxquels doivent satisfaire les coquillages vivants destinés à la consommation humaine immédiate. Ce **classement non réglementaire spécifique à la pêche de loisir** est calculé à partir des données des trois dernières années avec le complément de dires d'experts. La qualité est déterminée en fonction des pourcentages de dépassement des seuils microbiologiques, une classe est alors attribuée, associée à une recommandation qui correspond au message sanitaire du site.



Les réseaux de surveillance peuvent être amenés à déclencher une alerte sanitaire sur les sites. Une alerte est déclenchée lorsque les seuils microbiologiques de la famille sanitaire recommandée sont dépassés. Ces dépassements surviennent généralement après de fortes pluies, lorsque les sols ont été lessivés et/ou que les réseaux d'assainissement ont été saturés. Il est très difficile de déterminer l'origine exacte des contaminations.

elon l'ampleur de la contamination, l'alerte est de niveau 0, 1, 2... elle est levée lorsque le seuil microbiologique n'est pas dépassé par deux prélèvements successifs. Sur la carte ci-joint, les sites de pêche à pied ayant connu une ou plusieurs alertes sanitaires sont mises en évidence.

SEUIL MICROBIOLOGIQUE	QUALITE	RECOMMANDATIONS
100% des résultats $\leq$ 230 E. coli/100g CLI	Bonne	<b>Site autorisé</b>
90% des résultats $\leq$ 1 000 et 100% $\leq$ 4 600 E. coli / 100g CLI	Moyenne	<b>Site toléré</b>
90% des résultats $\leq$ 4 600 et 100% $\leq$ 46 000 E. coli / 100g CLI	Médiocre	<b>Site déconseillé</b>
100% $\leq$ 46 000 E. coli / 100g CLI	Mauvaise	<b>Site interdit</b>
Au moins un résultat $>$ 46 000 E. coli/100g CLI	Très mauvaise	

*en savoir plus ?*  
[www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)

# RECOMMANDATIONS SANITAIRES DES SITES DE PECHE A PIED DE LOISIR



## Comprendre les alertes sanitaires :

La contamination microbologique concerne des germes pathogènes (bactérie, virus, parasites) d'origine fécale rejetés par l'homme et les animaux (*Salmonella*, certaines *Escherichia coli*, norovirus, VHA (Virus de l'Hépatite A), ...

Seule *Escherichia coli* est utilisée comme traceur des contaminations microbologiques. L'*E.coli* est d'origine exclusivement fécale. Cette bactérie, le plus souvent non-pathogène elle-même, est analysée pour indiquer la présence d'une contamination fécale des coquillages et en quelle quantité : elle informe sur la probabilité de la présence d'autres germes pathogènes.

C'est le nombre de cellules dans 100g de chair de coquillage qui détermine l'importance de l'alerte. Pendant l'alerte, la pêche est interdite. L'alerte est levée lorsque se sont succédé 2 prélèvements dont les résultats sont conformes aux seuils de la classe sanitaire du site concerné.

### 3. LA QUALITE BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU DANS LE PERIMETRE DU SAGE

L'ensemble des organismes vivants dans un milieu aquatique constitue la biodiversité du milieu. L'analyse de la composition faunistique permet une évaluation de l'état du milieu, toute perturbation provoquant des modifications plus ou moins marquées des communautés vivantes qu'il héberge. Une note indicielle assortie d'un code couleur à 5 classes est établie.

Il est possible d'établir un diagnostic de la pollution des eaux ou d'une dégradation de l'habitat en comparant une situation observée à une situation de référence (milieu peu ou pas anthropisé). Il existe plusieurs indices :

#### - L'indice biologique global normalisé (IBGN)



Les macro-invertébrés benthiques sont des organismes plus ou moins polluo-sensibles, qui témoignent de la qualité de l'eau (charge en matière organique principalement) et de la qualité et de la diversité des habitats d'un cours d'eau (mouches de pierre, éphémère, etc.).

L'IBGN est une méthode standardisée qui utilise la détermination des macro-invertébrés afin de situer la qualité de l'eau et des habitats d'un cours d'eau.

#### - L'indice biologique diatomées (IBD)

Les diatomées sont des algues brunes siliceuses microscopiques qui colonisent les différents substrats présents dans le lit des cours d'eau. L'IBD permet d'analyser la composition d'une station donnée en prenant en compte la densité relative des espèces et leur sensibilité aux pollutions, (origine organique ou minérale).

L'IBD prend en compte la présence ou non d'espèces sensibles à la pollution et leur variété. Il est l'indice de qualité de l'eau par excellence, ces micro-algues étant très sensibles aux pollutions notamment organiques, azotées et phosphorées.

#### - L'indice poisson rivière (IPR)



Le poisson est un marqueur stratégique puisqu'il se situe en bout de la chaîne alimentaire.

Il apparaît comme un très bon indicateur de l'ensemble des perturbations du milieu. Les populations sont recensées lors de pêches électriques et le suivi de leur démographie constitue l'IPR. L'IPR correspond à l'écart entre le peuplement observé et un peuplement de référence (peuplement théorique d'un cours d'eau de même type en l'absence de perturbations anthropique).

#### - L'indice biologique macrophytique en rivière (IBMR)

Les macrophytes représentent le peuplement végétal aquatique visible à l'œil nu. L'IBMR traduit préférentiellement le degré trophique de la rivière, à savoir sa charge globale en azote et phosphore qui constitue les véritables facteurs limitants. Les principaux groupes observés sont les algues, les bryophytes, les phanérogames, les hétérotrophes et les ptéridophytes.



L'IBMR est également en cours d'inter-calibration européenne. Il n'est donc pas encore utilisé pour l'évaluation de l'état des eaux stricto sensu, mais fait partie des éléments obligatoires du contrôle de surveillance des cours d'eau.

... SANS OUBLIER...

#### Le SUIVI DES MIGRATIONS D'ANGUILLES SUR LE FREMUR :


L'objectif de ce programme a d'abord été de rétablir les voies de migration de l'anguille sur l'ensemble du bassin versant du Frémur, et d'estimer les effets du rétablissement de la migration sur la dynamique de la population d'anguille. Aujourd'hui, il s'inscrit dans un cadre plus global sur la problématique de l'anguille à plusieurs échelles géographiques et sur l'ensemble du cycle biologique continental de l'espèce.




Le suivi **REBENT** de l'Ifremer :


Il concerne les habitats et le vivant benthique associé dans la zone côtière afin de fournir des données pertinentes et cohérentes pour mieux connaître l'existant et détecter les évolutions spatio-temporelles. Ces observations sont communes à différents besoins : pollutions accidentelles, espaces remarquables, Directive Cadre Eaux (DCE), gestion intégrée.


# L'ETAT BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DU LITTORAL EN 2012


 Périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais

 Réseau hydrographique principal


SUIVIS HYDROBIOLOGIQUES :

 IBGN (macro-invertébrés)


 IPR (poissons)

 IBD (diatomées)

 IBMR (macrophytes)

 Réseau REBENT Ifremer (faune, flore, habitats du littoral)

Classes d'état de chaque indicateur :

 Très bon état

 Bon état

 Etat moyen

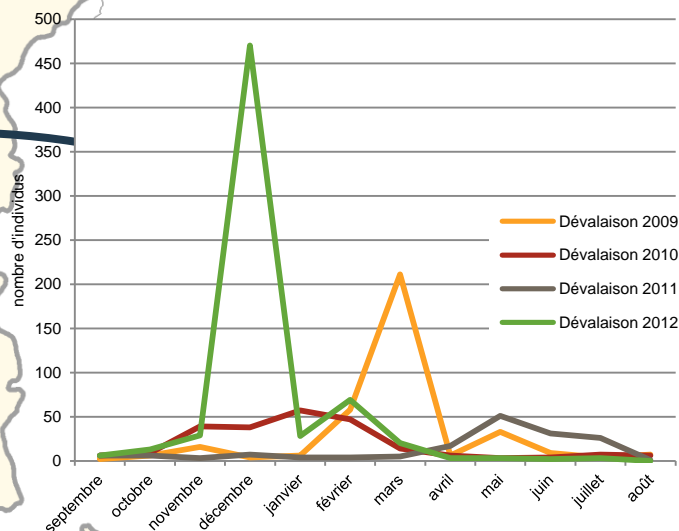
 Etat médiocre

 Mauvais état

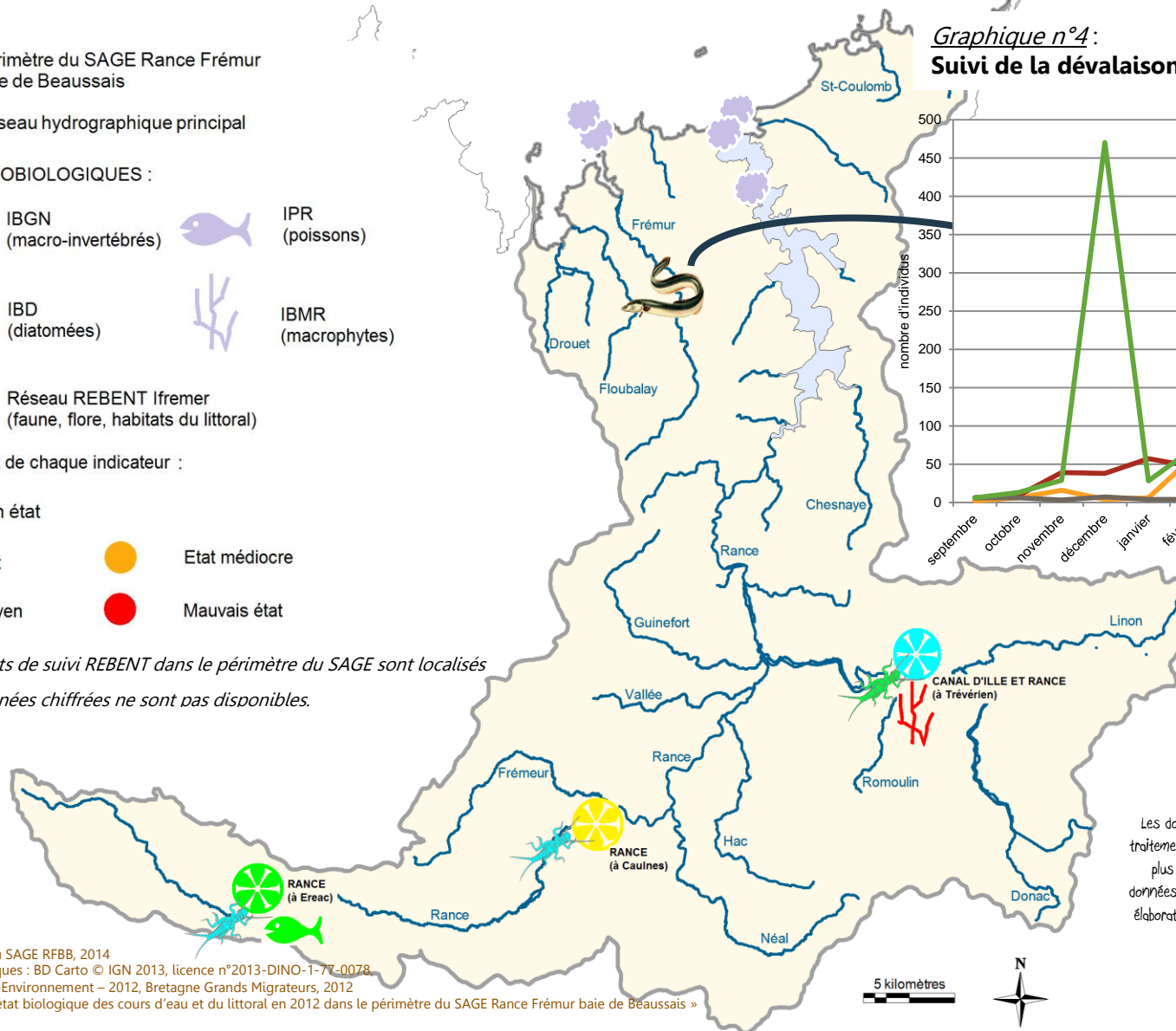
*NB : les points de suivi REBENT dans le périmètre du SAGE sont localisés mais les données chiffrées ne sont pas disponibles.*

Graphique n°4 :

Suivi de la dévalaison des anguilles sur le Frémur



Source : Bretagne Grands Migrateurs, 2014, données hydrologiques



Les données biologiques sont volumineuses, et les délais de traitement nécessaires pour obtenir un résultat valorisable sont plus longs. C'est pourquoi le tableau de bord présente les données de 2012, seules données disponibles au moment de son élaboration après des organismes en charge de ces données.

Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2014

Fonds cartographiques : BD Carto © IGN 2013, licence n°2013-DINO-1-77-0078

Sources : Bretagne-Environnement – 2012, Bretagne Grands Migrateurs, 2012

Titre complet : « L'état biologique des cours d'eau et du littoral en 2012 dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais »

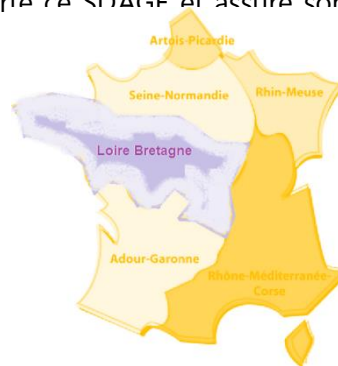
5 kilomètres



## 4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS

Un SAGE est un document-cadre pour la gestion de la ressource en eau sur un bassin versant. Il découle d'une directive européenne prise en 2000 pour atteindre le Bon Etat des eaux en 2015. La France a fait le choix de mettre en application cette directive par bassin hydrographique, dotés chacun d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Une agence de l'eau porte ce SDAGE et assure son déploiement dans son périmètre, par bassin versant. Chaque bassin versant est doté d'un SAGE...

*Des objectifs européens pour l'eau...*



*déclinés au niveau local*

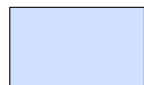
Sur le terrain, selon les thèmes, le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais est mis en œuvre par les communes et les structures intercommunales (ex-assainissement), les syndicats d'eau (ex- production / distribution d'eau potable), les exploitants agricoles, les structures de bassin versant, les services de l'Etat, etc.

Un des piliers de la reconquête de la qualité de l'eau porte sur les milieux aquatiques. Ils font l'objet d'une attention toute particulière de la part de nombreuses structures qui naviguent ensemble pour assurer l'amélioration de la qualité des cours d'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais. Ces actions sont généralement mises en œuvre par les structures porteuses des contrats de bassin versant, par le biais des contrats territoriaux conclus entre la structure, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la région Bretagne.



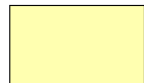


# LES STRUCTURES PORTEUSES DES CONTRATS TERRITORIAUX 2008-2013



## FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS:

Syndicat mixte de production d'eau potable de la Côte d'Emeraude / Association Frémur baie de Beausais



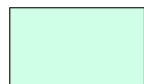
## HAUTE-RANCE :

Syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais



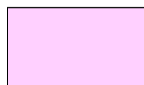
## LINON :

Syndicat mixte du bassin versant du Linon



## RANCE AVAL / FALUNS:

CŒUR-Emeraude



## GUINEFORT :

Communauté de communes de Dinan



Périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais



Communes incluses dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais



Réseau hydrographique principal



Villes principales

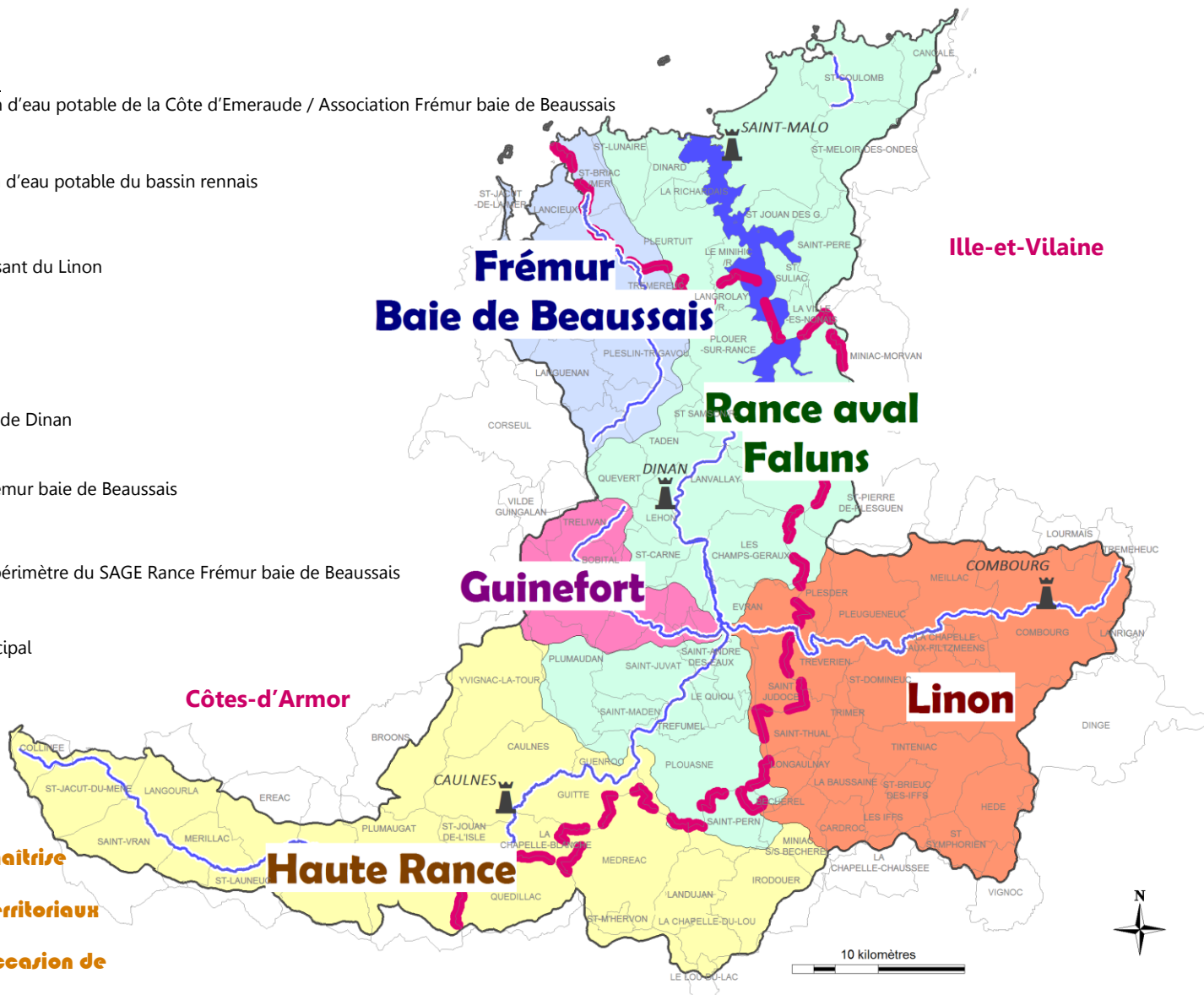


## L'organisation de la maîtrise

d'ouvrage des contrats territoriaux

a été revue en 2014 à l'occasion de

leur renouvellement



# INVENTORIER, PROTEGER

## les cours d'eau, les zones humides, le bocage

Le SAGE révisé Rance Frémur baie de Beaussais désigne les inventaires des cours d'eau, des zones humides et du bocage anti-érosif comme des outils essentiels de la connaissance du bassin-versant et de ses atouts pour la reconquête des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Au-delà de cette connaissance, la protection de ce patrimoine est décisive pour la pérennité des actions entreprises. Ainsi, le SAGE révisé sollicite l'intégration des inventaires dans les documents d'urbanisme des communes.

### ZONES HUMIDES : SUR LA BONNE VOIE

En 2013, 93 des 106 communes comprises dans le périmètre du SAGE, soit 88%, ont réalisé l'inventaire de leurs zones humides, et cet inventaire a été validé par la CLE du SAGE révisé Rance Frémur baie de Beaussais. L'inventaire des cours d'eau a parfois été réalisé en même temps que celui des zones humides, mais il n'a pas encore été validé par la CLE. L'inventaire des dispositifs anti-érosifs est encore rarement réalisé.

L'intégration de ces inventaires dans les documents d'urbanisme est en cours, au gré des révisions de PLU que les communes engagent.

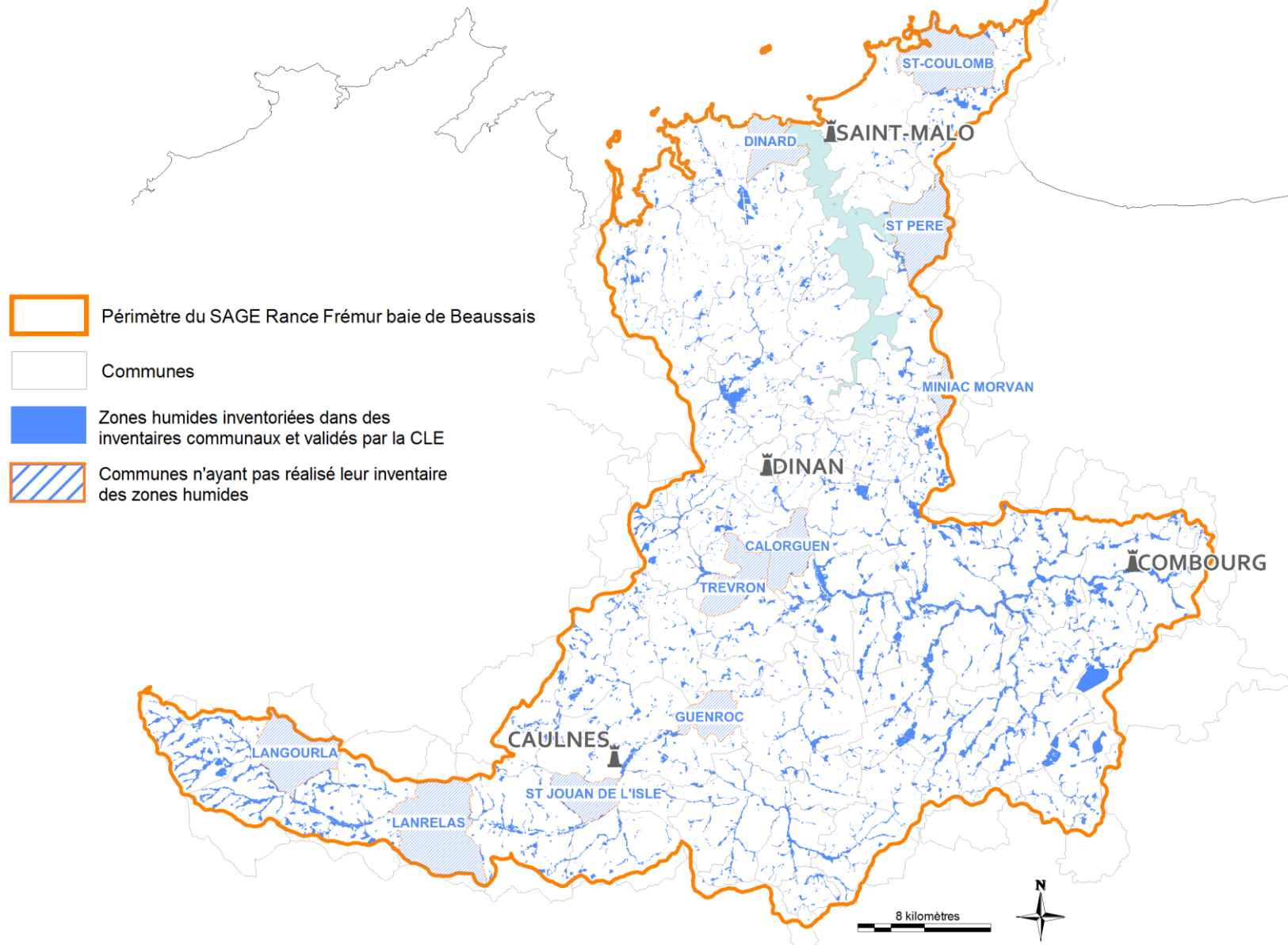
### COURS D'EAU, BOCAGE... ENCORE BEAUCOUP A FAIRE

Un travail d'enquête reste à réaliser pour recenser les communes qui ont réalisé leurs inventaires de dispositifs anti-érosifs, les encourager à y procéder, et accompagner celles qui se lanceront et intégreront leur(s) inventaire(s) à leur document d'urbanisme. La connaissance des cours d'eau progresse également.

#### A RETENIR :

Plus de 9000 ha de zones humides sont inventoriés en 2013, ce qui représente environ 7% de la superficie totale du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais (1330 km<sup>2</sup>).

# LES INVENTAIRES COMMUNAUX DE ZONES HUMIDES VALIDÉS PAR LA CLE



Réalisation : CLE du SAGE RFBFB, 2014  
 Fonds cartographiques : BD Cartho © IGN 2013, licence n°2013-DINO-1-77-0078,  
 Sources : CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beausais - 2013  
 Titre complet : « Les inventaires communaux de zones humides validés par la CLE en 2013 dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais »

## 4.2 LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

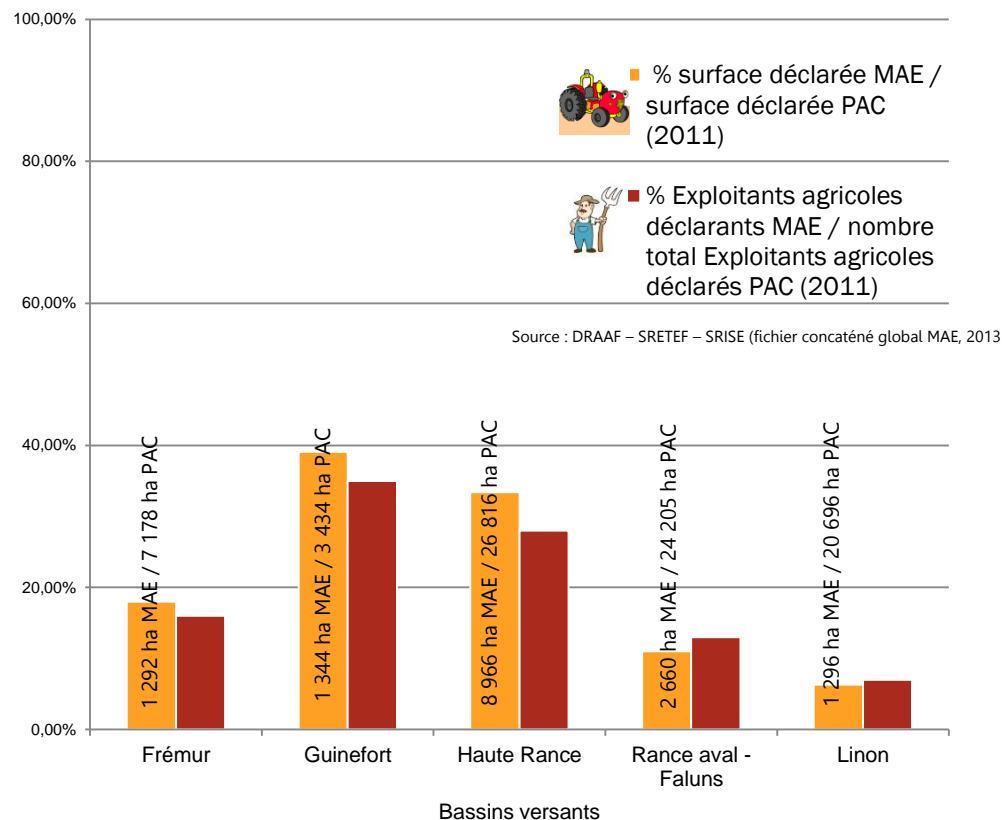
Les mesures agroenvironnementales (M.A.E.) sont mises en œuvre dans le cadre du 2ème pilier de la Politique Agricole Commune dit "développement rural" depuis 1992. Ce sont des aides financières destinées aux exploitants agricoles qui s'engagent volontairement à mettre en oeuvre des pratiques favorables à l'environnement, allant au-delà des exigences réglementaires. Dans le cadre de sa programmation 2007-2013, la Bretagne a choisi de proposer les mesures suivantes :

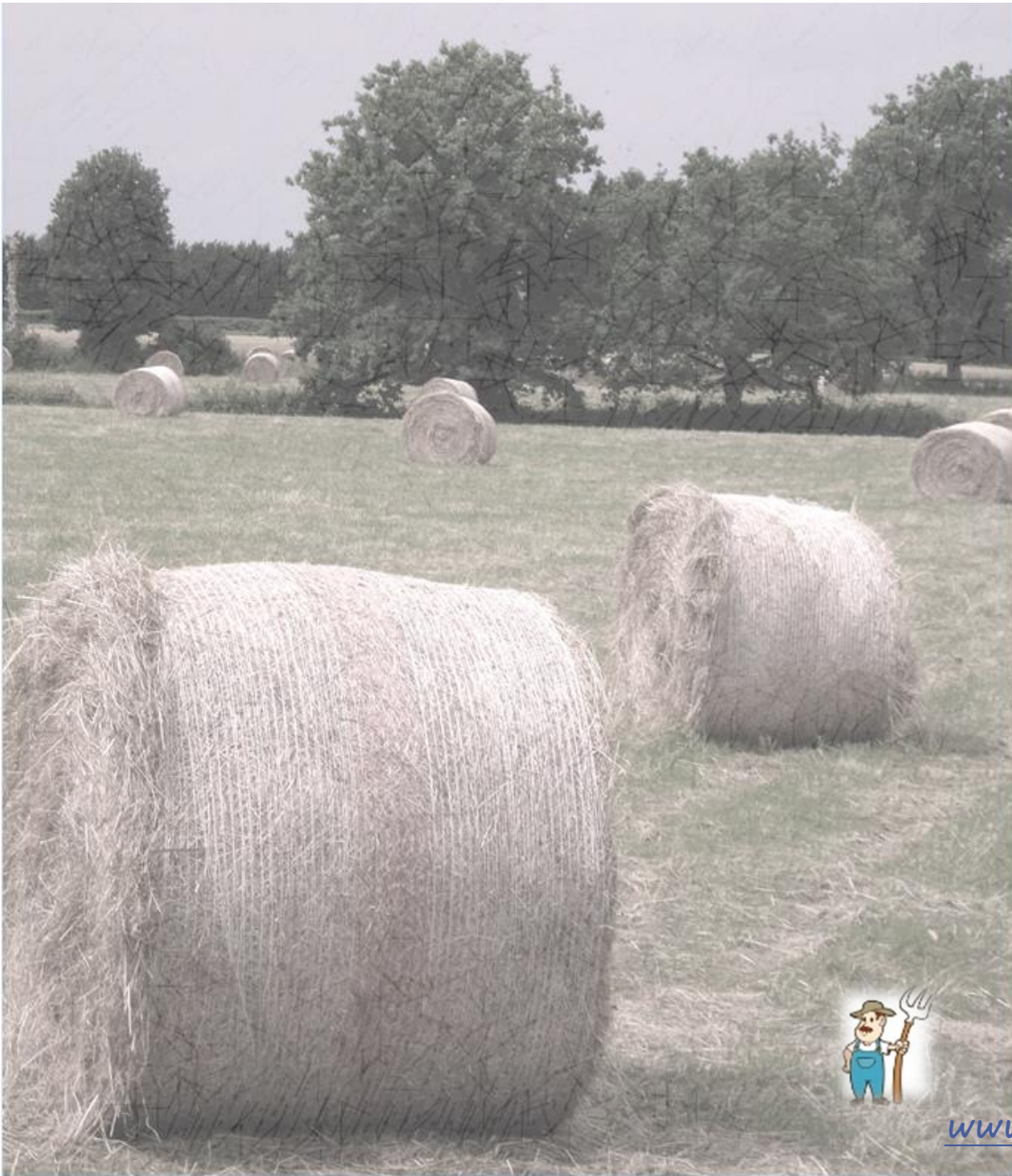
- système polyculture-élevage fourrager économe en intrants (S.F.E.I.) ;
- conversion à l'agriculture biologique (C.A.B.) ;
- maintien de l'agriculture biologique (M.A.B.) ;
- mesures agroenvironnementales territorialisées (M.A.E.T.) répondant à plusieurs objectifs : la qualité de l'eau et la recherche du bon état écologique des masses d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (M.A.E. - D.C.E.), la préservation des habitats d'intérêt communautaire (M.A.E. - Natura 2000).

Ces dernières mesures peuvent être surfaciques (hectare de grandes cultures, ...), linéaires (haies, talus, ...) ou ponctuelles (arbres isolés, mares, ...).

Les MAE sont financées par le Fonds Européen d'Aménagement et de Développement Rural (FEADER), l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne et les Conseils Généraux.

**Graphique n°5 : La mise en œuvre des MAE en 2013 (surface et nombre d'exploitants)**





*En 2013, dans le périmètre du SAGE ...*

*Près de 20% de la surface agricole déclarée à la PAC bénéficie d'une MAE. Les principales MAE contractualisées sont des MAE territoriales liées à l'enjeu Eau (9357 ha) : limitation et réduction de traitement phytosanitaires, gestion extensive des prairies, entretien des haies, etc.*

*Il faut noter que les bassins versants de la Haute Rance et du Guinefort se sont particulièrement bien engagés dans ce dispositif. Toutefois, tous les secteurs du SAGE n'ont pas été éligibles en même temps au dispositif MAE territorialisées, d'où une différence parfois conséquente entre territoires.*

	Année de démarrage des MAET	Enjeu prioritaire	Secteur éligible
Haute-Rance	2008	Pesticides	Tout
Guinefort	2009	Matières organiques	Tout
Frémur baie de Beaussais	2010	Pesticides	Bassin versant du Frémur
Rance aval Faluns	2012	Biodiversité	Bassin versant Rance aval
Linon	2012	Pesticides	Amont de Combourg Romoulin & Thélohier

*en savoir plus ?*

[www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/MAE](http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/MAE)

# Disposition & RETABLIR la continuité écologique

Les obstacles présents sur les rivières ont des impacts sur la continuité écologique, plus ou moins importants selon leur hauteur, leur emplacement - de l'embouchure à la source du cours d'eau - et selon l'effet cumulé de leur succession. En créant des chutes d'eau artificielles lors de la construction d'un ou de plusieurs ouvrages, la ligne d'eau et la pente naturelle du cours d'eau sont modifiées. Les eaux courantes se transforment alors en une succession de retenues d'eau stagnante.

La rivière est un flux continu de matériaux solides, fins ou grossiers. L'obstacle peut entraîner un blocage des sédiments à l'amont et un déficit à l'aval, déséquilibrant la dynamique du cours d'eau et impactant la morphologie du lit. Enfin, les possibilités de déplacement des espèces sont fortement réduites.

Plusieurs solutions techniques existent pour annuler ou *a minima* réduire les impacts négatifs liés à ces ouvrages, de l'effacement total à l'aménagement d'un dispositif de franchissement.

Actuellement, plusieurs démarches sont en cours pour rétablir la continuité écologique :

- les ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 (art. L214-17 CE)
- les ouvrages définis comme prioritaires par la CLE.

## C'EST QUOI ?

Notion introduite en 2000 par la directive cadre sur l'eau, la continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques (connexions, notamment latérales, et conditions hydrologiques favorables).








## QUELQUES CHIFFRES ...

- ❖ + de 60 000 ouvrages recensés sur l'ensemble des cours d'eau français
- ❖ + de la moitié d'entre eux n'a pas ou plus d'usage avéré
- ❖ 247 ouvrages recensés dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais
- ❖ 101 ouvrages considérés prioritaires qui doivent faire l'objet d'aménagements
- ❖ 6 ouvrages structurants ne pouvant être aménagés devront faire l'objet de mesures de gestion patrimoniale (écluses, clapets à la mer)

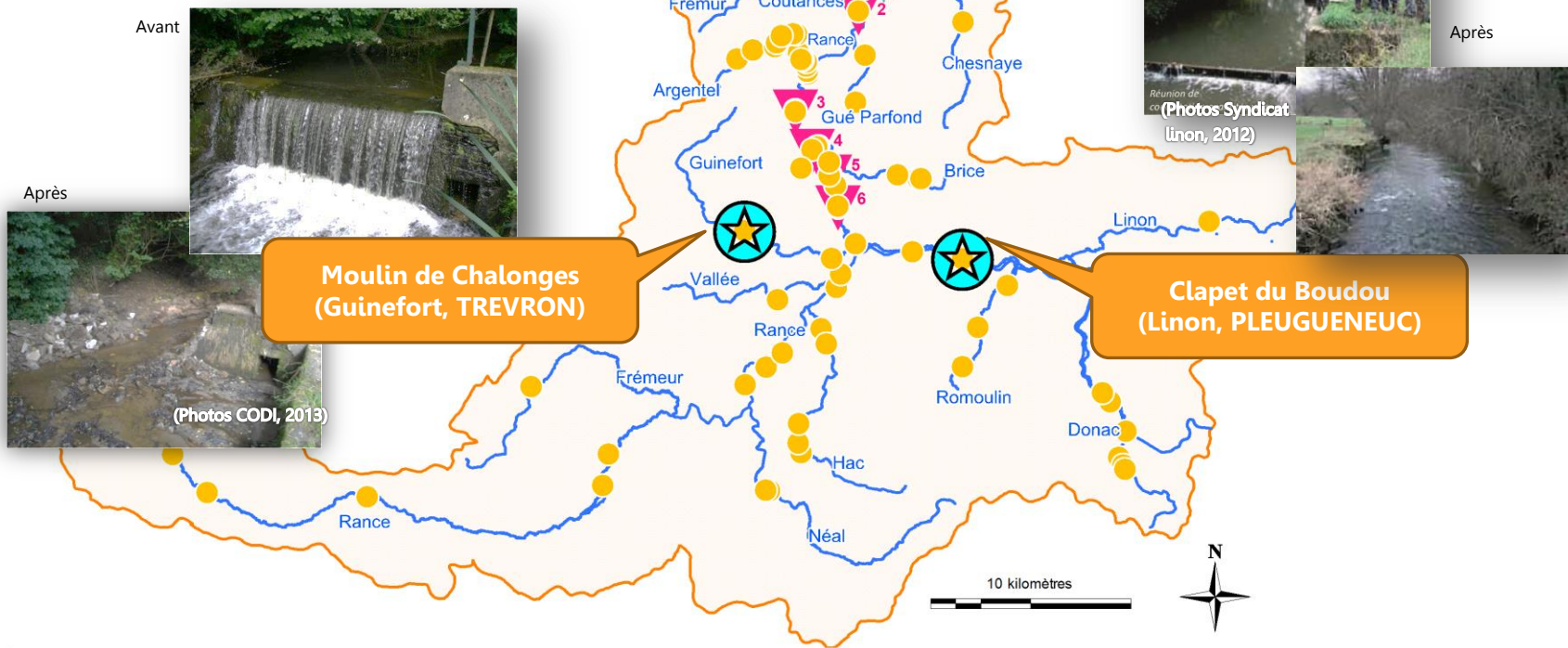
# LE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS

Réalisation : CLt du SAGE RFB, 2014  
 Fonds cartographiques : BD Carto © IGN 2013, licence n°2013-DINO-1-77-0076  
 Sources : CLt du SAGE Rance Frémur baie de Beausais – 2013, DDTM 22 - 2014

: « Le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau en 2013 dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais »

-  Périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais
-  Réseau hydrographique principal
-  Ouvrages hydrauliques transversaux devant être aménagés pour permettre la continuité écologique
-  Ouvrages hydrauliques transversaux devant faire l'objet de mesures de gestion patrimoniale
-  Ouvrages hydrauliques transversaux ayant été aménagés pour permettre la continuité écologique

- 1 : usine marémotrice de la Rance
- 2 : barrage-écluse du Châtelier
- 3 : écluse de Léhon
- 4 : écluse de Pont-Perrin
- 5 : écluse de Boutron
- 6 : écluse de Mottay

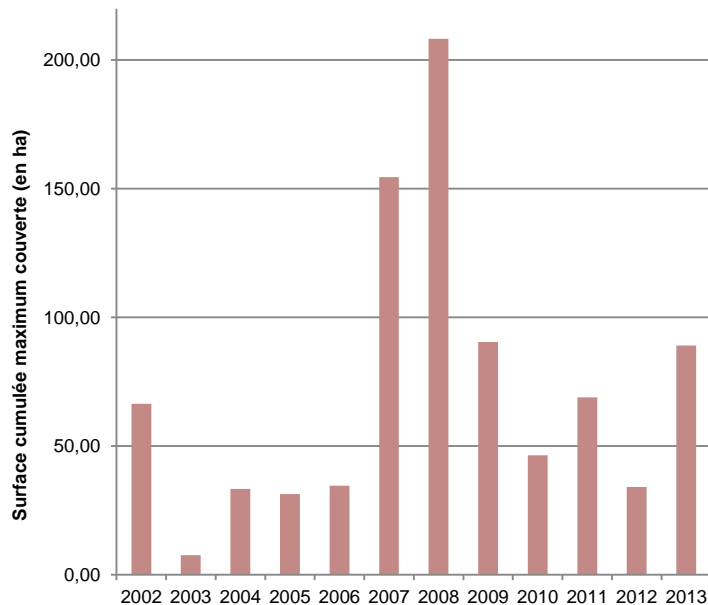


#### 4.4 REDUIRE LA PROLIFERATION DES ALGUES VERTES

Les algues marines sont exposées aux pollutions d'origines continentales et à la qualité des eaux côtières, auxquelles elles peuvent répondre par des phénomènes de blooms macro-algaux. Les blooms d'algues vertes sont les plus caractéristiques. La principale espèce impliquée dans les marées vertes est *Ulva armoricana* (aussi connue comme « Laitue de mer »).

Les marées vertes peuvent se développer sur **substrats meubles** (sable) : les algues produites sont maintenues dans les eaux peu profondes du très proche littoral par les courants de marées et la houle, où la marée verte forme un rideau flottant. Les marées se développent aussi **sur les vasières** en estuaires ou mers fermées. La présence d'algues vertes y est naturelle jusqu'à un certain niveau de développement. La marée verte de vasière se constitue de dépôts peu mobiles et plus ou moins épais, avec des effets de colmatage sur les fonds.

*Graphique n°6 : Suivi des surfaces d'algues vertes échouées dans le périmètre du SAGE*




Les ulves se développent lorsque les flux de nitrates et de phosphore venant du continent par les rivières sont élevés. Les algues s'échouent, parfois jusqu'en haut de plage où leur dégradation peut causer une nuisance visuelle et olfactive. Les risques sanitaires occasionnés sont plus ou moins élevés selon l'importance et l'état de décomposition des dépôts (source : CEVA).


*En Bretagne depuis le début des suivis surfaciques du CEVA en 2002, l'année 2013 est l'une des années les plus basses en termes de surfaces couvertes par les échouages. L'Ulve a été très peu représentée, remplacée par une autre espèce: Pylaiella (algue brune). Le SAGE révisé Rance Frémur Baie de Beausseis vise une réduction de 30 % des concentrations de nitrates pour les cours d'eau contributeurs à ce phénomène, soit pour la Rance : 25 mg/L (valeur 2013 : 26,5 mg/l), et 23,5 mg/L sur le Frémur (valeur 2013 : 21,6 mg/l)*


Disposition 30  
**REDUIRE**  
les flux de nitrates  
contributeurs  
à l'eutrophisation  
littorale



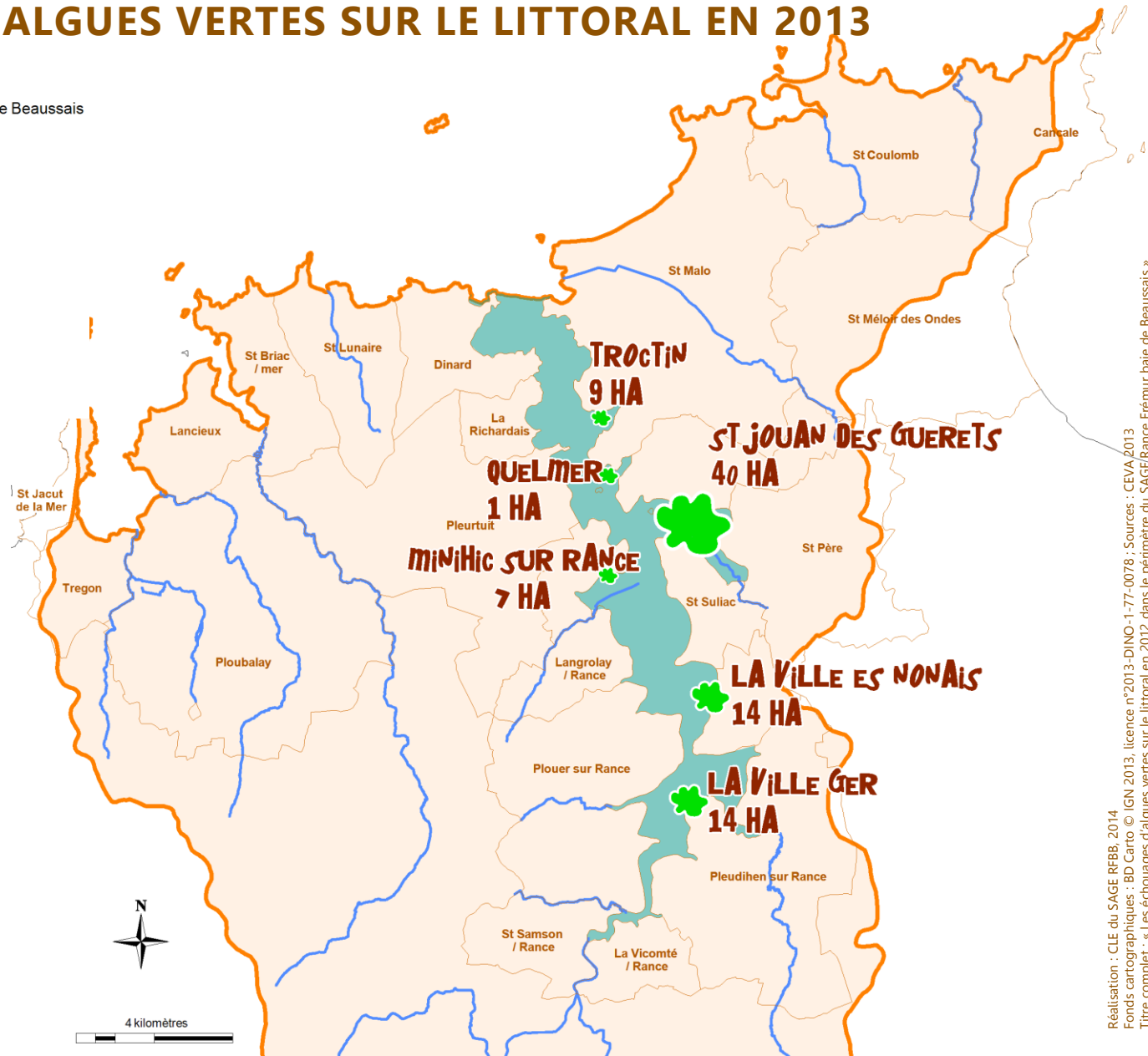
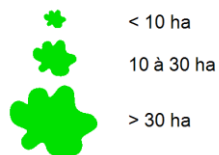
# LES ECHOUAGES D'ALGUES VERTES SUR LE LITTORAL EN 2013

 Périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais

 Communes littorales

 Réseau hydrographique principal

Couverture maximale observée par le CEVA au cours des survols 2013



... Agir ...



**VOIR L'OBJECTIF  
NITRATES  
P.11**

Réalisation : CLE du SAGE RFBb, 2014  
Fonds cartographiques : BD Cartho © IGN 2013, licence n°2013-DINO-1-77-0078 ; Sources : CEVA 2013  
Titre complet : « Les échouages d'algues vertes sur le littoral en 2012 dans le périmètre du SAGE/Rance Frémur baie de Beausais »

## 4.5 LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX ET LA CHARTE « JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »

### LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX ET LE PRIX ZERO PHYTO

La charte d'entretien des espaces communaux a été engagée au début des années 2000. Avec plus de 50% des communes bretonnes signataires de la charte, l'engagement est fort. La charte propose un engagement progressif basé sur 5 niveaux d'intégration, allant du respect des préconisations du plan de désherbage communal, jusqu'au "zéro phytosanitaires". Pour l'obtention des niveaux, une visite doit être effectuée dans la commune. Cette évaluation est réalisée par les animateurs des bassins de versants ou par des prestataires extérieurs. Le préalable à cette démarche : respecter la réglementation en vigueur.

#### 1er Niveau : engagement "minimal"

- Élaboration du plan de désherbage communal
- Formation des agents techniques applicateurs
- Information de la population (pratiques et réglementation)

#### 2ème Niveau : engagement renforcé

- Utilisation de techniques alternatives sur les zones classées à risque élevé.
- Non utilisation des produits phytosanitaires dans les écoles, crèches, centres de loisirs et aires de jeux

#### 3ème Niveau

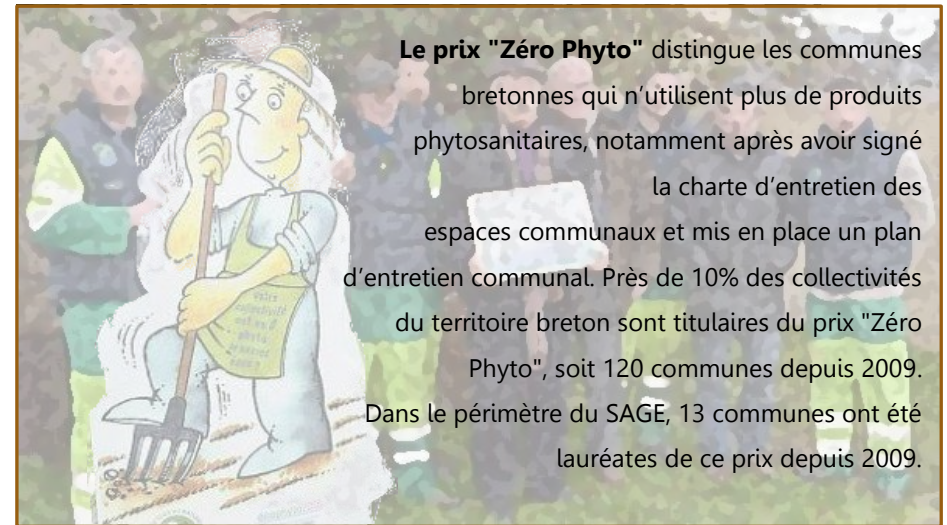
- Aucun produit phytosanitaire sur les surfaces à risque élevé.
- Mise en place d'une politique de développement durable : réduction des intrants, ré-utilisation des déchets verts, ...

#### 4ème Niveau

- aucun produit herbicide ou anti-mousse sur l'intégralité du territoire communal (cimetière et terrains de sports inclus)

#### 5ème Niveau : ZERO PHYTO

- aucun produit phytosanitaire sur l'intégralité du territoire communal



Le prix "Zéro Phyto" distingue les communes bretonnes qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, notamment après avoir signé la charte d'entretien des espaces communaux et mis en place un plan d'entretien communal. Près de 10% des collectivités du territoire breton sont titulaires du prix "Zéro Phyto", soit 120 communes depuis 2009. Dans le périmètre du SAGE, 13 communes ont été lauréates de ce prix depuis 2009.

### LA CHARTE «JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE!»

C'est un engagement pris entre les collectivités, associations et jardineries d'un territoire. Le but de la charte est de faire baisser durablement la vente des pesticides tout en augmentant la vente d'alternatives non chimiques. En 2012, près de 240 jardineries bretonnes se sont engagées en faveur de solutions sans pesticide, dont 20 dans le périmètre du SAGE.

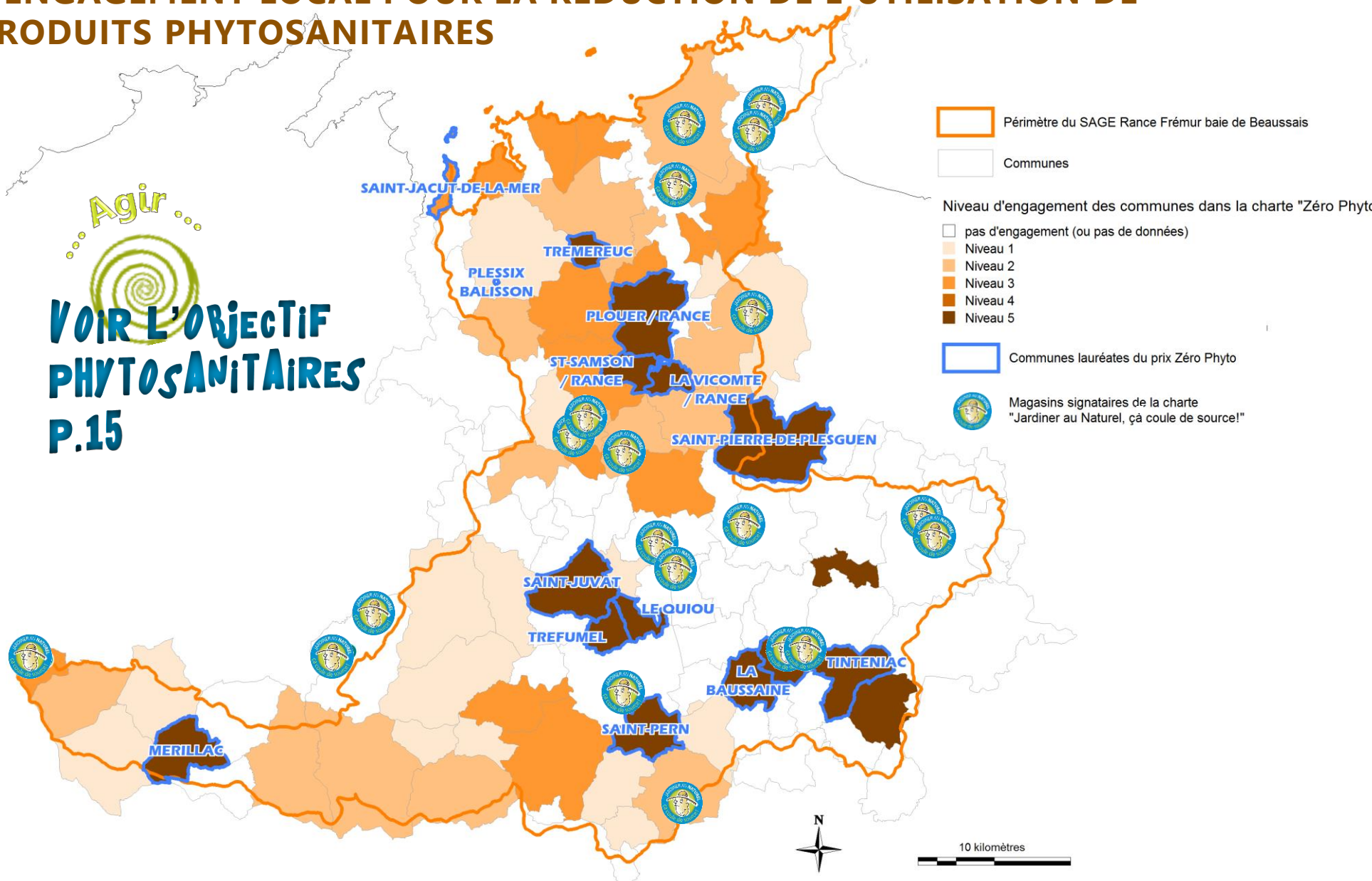
En signant cette charte, les jardineries s'engagent à conseiller leurs clients vers des techniques de jardinage au naturel et à mettre en avant les solutions sans pesticides dans leurs rayons. Pour ce faire, les collectivités et associations mettent en place des formations pour les vendeurs, mettent à disposition des jardineries des supports de communication à mettre en magasin et assurent la communication et la sensibilisation du public



*en savoir plus ?*

<http://www.jardineraunaturel.org/>

# L'ENGAGEMENT LOCAL POUR LA REDUCTION DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES



## 4.6 LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Il existe de nombreux points de prélèvements d'eau dans le périmètre du SAGE : captages d'eau potable en surface ou souterrains, prélèvements pour l'industrie, l'irrigation, etc. on dénombre à l'heure actuelle plus 120 points de prélèvements d'eau, tous usages confondus. Les prélèvements pour l'eau potable représentent 93 % du volume prélevé total (19,2 millions de m<sup>3</sup> prélevés au total en 2012).

PRODUCTEUR D'EAU	VOLUME TOTAL 2012
COMMUNE DE BROONS	40 356 m <sup>3</sup>
COMMUNE DE COLLINEE	35 598 m <sup>3</sup>
COMMUNE DE PLOUER/RANCE	120 813 m <sup>3</sup>
COMMUNE DE PLUMAUGAT	22 411 m <sup>3</sup>
COMMUNE D'EREAC	31 848 m <sup>3</sup>
CODI	3 402 645 m <sup>3</sup>
SIAEP DE LA HUTTE	31 198 m <sup>3</sup>
SIAEP DE LA REGION D'EVAN	337 535 m <sup>3</sup>
SIAEP DE L'HYVET	42 897 m <sup>3</sup>
SIAEP DE MONTAUBAN - ST MEEN	1 937 828 m <sup>3</sup>
SIE DE BEAUFORT	18 897 m <sup>3</sup>
SIE DE TINTENIAC - BECHEREL	174 010 m <sup>3</sup>
SMPBR	10 477 631 m <sup>3</sup>
SMPEPCE	2 069 504 m <sup>3</sup>
SPIR	527 130 m <sup>3</sup>

Source : AELB, 2012

*Les volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable sont issus à 80% des retenues d'eau de surface, et 20% des nappes d'eau souterraines.*

*En 2012, plus de 19 millions de m<sup>3</sup> ont été prélevés pour l'alimentation en eau potable dans le périmètre du SAGE, dont 10 millions par l'usine de Rophémel.*

### ZOOM SUR... LE BARRAGE DE ROPHEMEL

Le barrage de Rophémel est un ouvrage de production d'eau potable et d'hydroélectricité. Il est situé sur la commune de Guenroc dans les Côtes d'Armor, à 11 km en amont de la confluence avec le canal d'Ille et Rance. Il a été construit à la fin des années 60 par EDF. En 2014, le Syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais (SMPBR) reprendra cette compétence en l'adaptant aux conditions actuelles d'exploitation du barrage.

Le barrage permet de stocker un volume d'eau de 5 millions de m<sup>3</sup>. L'usine de production d'eau potable est alimentée en eau brute à partir de la Rance. L'eau potable produite à l'usine est ensuite transportée par adduction de Rophémel jusqu'au réservoir de l'usine de Villejean à Rennes. La capacité maximale de production de l'usine est de 30 000 m<sup>3</sup>/jour.



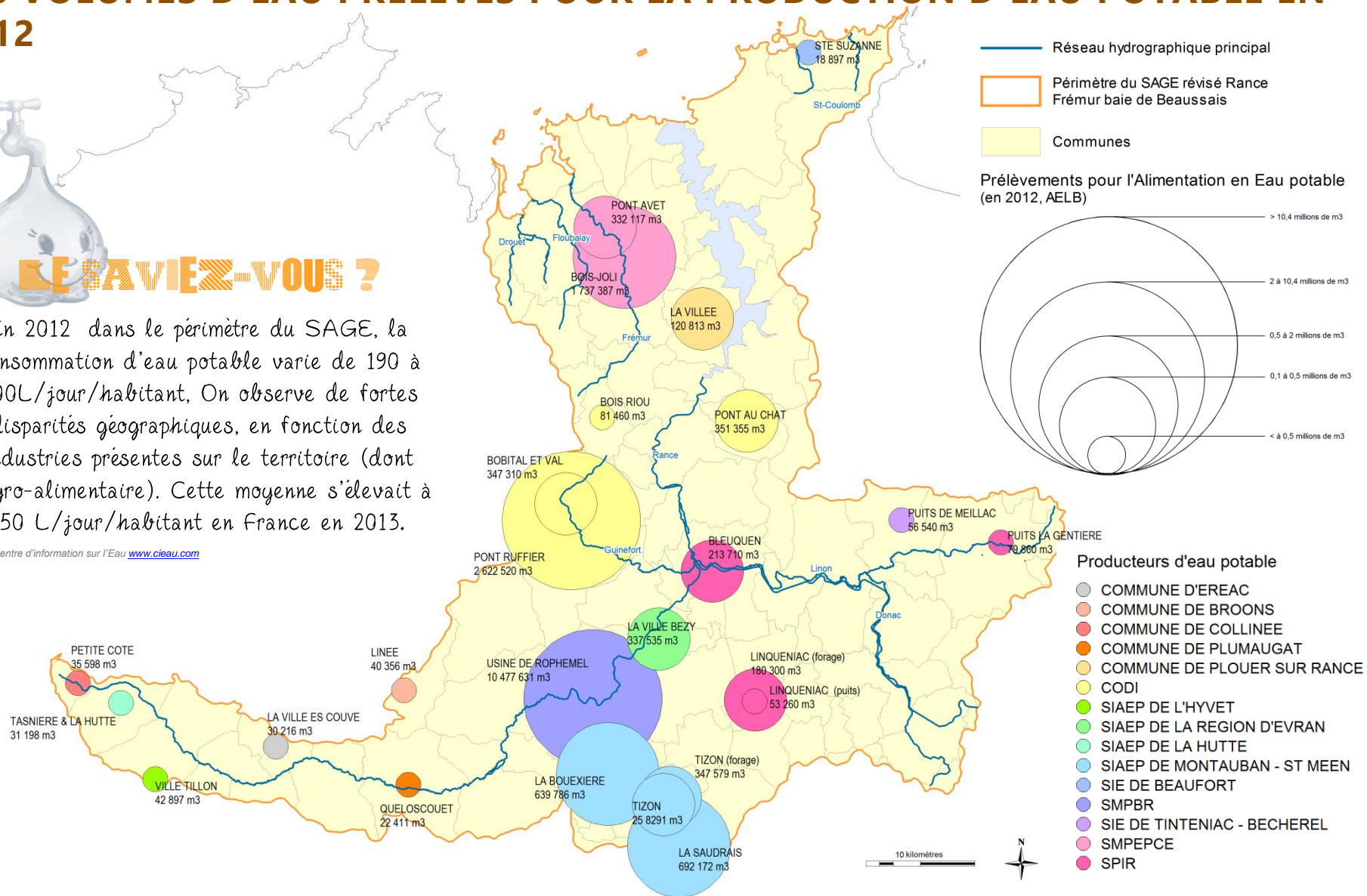
# LES VOLUMES D'EAU PRELEVES POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE EN 2012



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2012 dans le périmètre du SAGE, la consommation d'eau potable varie de 190 à 400L/jour/habitant. On observe de fortes disparités géographiques, en fonction des industries présentes sur le territoire (dont l'agro-alimentaire). Cette moyenne s'élevait à 150 L/jour/habitant en France en 2013.

Source : Centre d'information sur l'Eau [www.cieau.com](http://www.cieau.com)



## 5. L'ACTIVITE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

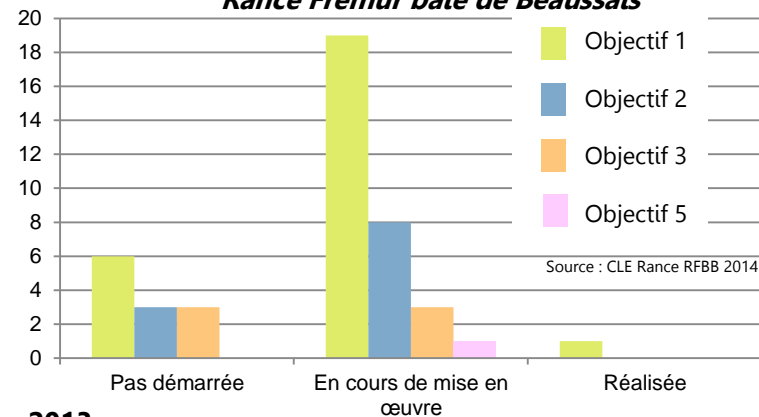
Le SAGE révisé Rance Frémur baie de Beausais est organisé en 5 objectifs généraux : Bon état des milieux aquatiques, eaux littorales, eau potable durable, appropriation, mise en œuvre. Il comprend 43 dispositions. Approuvé depuis le 9 décembre 2013, le SAGE s'applique pour une période de 6 ans.

### 5.1 MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE REVISE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS

L'objectif général n°1 (26 dispositions) bénéficie d'un bon niveau de mise en œuvre, qui s'explique par l'antériorité du SAGE précédent, et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle *via* les structures de bassin versant : depuis 1999, cela a permis d'acquérir une culture et une expérience solides dans la gestion des milieux aquatiques continentaux.

Une disposition est déjà réalisée : l'identification des zones humides prioritaires pour la gestion, thème sur lequel la CLE s'est engagée depuis longtemps.

*Graphique n°7 : La mise en œuvre des dispositions du SAGE Rance Frémur baie de Beausais*



Source : CLE Rance RFBB 2014

### La mise en œuvre des dispositions du SAGE révisé Rance Frémur baie de Beausais en 2013:

Objectif 1

- D1 : Inventorier les cours d'eau
- D2 : Protéger les cours d'eau dans les documents d'urbanisme
- D3 : Déterminer un objectif de bon potentiel écologique [...] pour les masses d'eau fortement modifiées de la Rance
- D4 : Respecter le débit minimum à l'aval du barrage de Rophémel
- D5 : Définir un débit minimum à l'aval de la retenue du Bois Joli
- D6 : Étudier l'impact des prélèvements d'eau pour respecter les objectifs de bon état
- D7 : Équiper le point nodal de la Rance d'une station de mesure
- D8 : rétablir la continuité écologique en agissant sur le taux d'étagement par masse d'eau
- D9 : Restaurer la continuité écologique en agissant sur les ouvrages abandonnés ou non entretenus
- D10 : Suivre les passes à poisson sur les ouvrages équipés de dispositifs de franchissement
- D11 : mettre en place des protocoles de gestion patrimoniale des ouvrages hydrauliques identifiées pour favoriser la continuité écologique
- D12 : Aménager l'abreuvement du bétail en bordure de cours d'eau
- D13 : Adopter des méthodes douces pour consolider les berges
- D14 : Reconquérir les zones d'expansion de crues et les zones tampons en bordure de cours d'eau
- D15 : Réaliser un diagnostic des plans d'eau
- D16 : Mettre en place une veille et un observatoire des espèces invasives

	pas démarré	en cours	réalisé
			*

Objectif 2	D17 : Inventorier les zones humides			
	D18 : Mettre en place un observatoire des zones humides			
	D19 : Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme			
	D20 : Fixer une gestion adaptée des peupliers et des boisements d'épicéa de Sitka en zones humides et au bord des cours d'eau			
	D21 : Identification des « zones humides prioritaires pour la gestion »			
	D22 : Mettre en place un programme d'action sur les « zones humides prioritaires pour la gestion »			
	D23 : Inventorier les dispositifs anti-érosifs (haies, talus, boisements, etc.)			
	D24 : Protéger les dispositifs anti-érosifs (haies, talus, boisements, etc.) dans les documents d'urbanisme			
	D25 : Lutter contre les surfaces imperméabilisées et développer des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales			*
	D26 : Intégrer les capacités d'assainissement, l'alimentation en eau potable et la gestion des eaux pluviales en amont des projets d'urbanisme			*
Objectif 3	D27 : Diagnostiquer et améliorer les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées sur les masses d'eau littorales et estuariennes			
	D28 : Lutter contre les pollutions domestiques liées aux rejets des systèmes d'assainissement collectifs			
	D29 : Identifier et réhabiliter les dispositifs d'assainissement non collectif impactants			
	D30 : Réduire les flux de nitrates contributeurs à l'eutrophisation des eaux littorales et des vasières			
	D31 : Évaluer le développement des phytoplanctons toxiques			
	D32 : Étudier la pratique du carénage et déterminer les besoins			
	D33 : Mettre aux normes les chantiers navals			
	D34 : Améliorer la connaissance des phénomènes d'envasement de la Rance maritime			
	D35 : Étudier l'impact des opérations de désenvasement du bassin maritime de la Rance			
	D36 : Mettre en place un plan de gestion pluriannuel de gestion des sédiments			
Objectif 5	D37 : Élaborer un plan de gestion des sédiments issus des dragages			
	D38 : Mettre en place le dispositif de déclaration de l'azote			
	D39 : Connaître et suivre la pression azotée et les pratiques agricoles à l'échelle des sous-bassins versants			
	D40 : Fixer un objectif de teneur en phosphore dans les cours d'eau en amont des retenues eutrophes			
	D41 : Lutter contre les rejets de phosphore domestiques			
Obj. 5	D42 : Intégrer la gestion de l'entretien en amont des projets d'urbanisation, d'infrastructures et d'aménagements des espaces communs ou collectif			*
	D43 : Impliquer les opérateurs et les financeurs pour réussir la mise en œuvre du SAGE			

\* : dispositions dont la mise en œuvre sera permanente

NB : l'objectif n°4 du SAGE révisé Rance Frémur baie de Beausais comporte des orientations de gestion, il ne comporte pas de dispositions

## 5.2 DOSSIERS TRANSMIS A LA CLE POUR AVIS OU INFORMATION DANS LE CADRE DES PROCEDURES LOI SUR L'EAU EN 2013

31 dossiers reçus pour information (opérations soumises à **Déclaration**)

<b>Lanvallay</b>	Schéma Directeur d'assainissement des eaux pluviales (SDAP) de mars 2010	<b>Caulnes</b>	Remplacement d'un busage dans le cours d'eau du Frémur
<b>Lanvallay</b>	Aménagement d'un lotissement au lieu-dit Les Mortiers sou MO de Dinan CODI Habitat / Assainissement des eaux pluviales dans le cadre du SDAP	<b>Saint-Malo</b>	Construction du siège de la DCTD de St-Malo sur 2,56 Ha / Assainissement des eaux pluviales
<b>Trélivan</b>	Création d'un lotissement au lieu-dit Le Gassais de 3,47 Ha / Assainissement des eaux pluviales	<b>Dingé</b>	Aménagement d'une zone d'activités sur 3,25 Ha / Assainissement des eaux pluviales
<b>Pleslin Trigavou</b>	Extension de la zone artisanale de la Grignardais / Assainissement des eaux pluviales	<b>Collinée</b>	Enlèvement d'atterrissements dans ruisseau au lieu-dit « Le Perey »
<b>Miniac Morvan</b>	Création d'un lotissement / Assainissement des eaux pluviales	<b>Lanrelas</b>	Création d'un lotissement de 2,8 Ha / Assainissement des eaux pluviales
<b>Le Hinglé</b>	Création d'un lotissement sur 1,34 Ha / Assainissement des eaux pluviales	<b>Saint Maden</b>	Remplacement d'un double busage et stabilisation d'une berge dans le ruisseau « la Blanche Noë »
<b>Taden</b>	Viabilisation de 7 terrains à bâtir à usage d'habitation / Assainissement des eaux pluviales	<b>St Samson, Plouër, Taden</b>	Epandage agricole des boues de la STEP de St Samson / Rance
<b>Lanrelas</b>	Epandage agricole des boues de la lagune de Lanrelas	<b>Laguenan, Taden, Pleslin-Trigavou, Pleurtuit</b>	Epandage agricole des boues de la future STEP et de la lagune de Pleslin Trigavou
<b>Pleurtuit</b>	Création d'un lotissement de 2,46 Ha / Assainissement des eaux pluviales	<b>Bobital</b>	Rejet d'eaux pluviales sur le site de Rocher-Jéhan
<b>Saint Thual</b>	Pose de 3 buses provisoires	<b>Le Hinglé</b>	
<b>Saint Briac sur mer</b>	Création de forage pour irriguer le terrain de golf	<b>Combourg</b>	Travaux d'extension de réseau électrique lieu-dit Les Rivières
<b>Saint-Hélen</b>	Vidange de l'étang des Quintaine	<b>Pleudihen / Rance</b>	Aménagement du hameau de la Touche Porée / assainissement des eaux pluviales / destruction de zones humides
<b>Saint-Malo</b>	Projet d'urbanisme sur le secteur de Montfleury sur 3.9 Ha / assainissement des eaux pluviales	<b>Broons</b>	Création d'un collège / assainissement des eaux pluviales
<b>Lanvallay</b>	Création de la ZAC de la Jaunaie sur 18.77 Ha / assainissement des eaux pluviales	<b>Saint-Malo</b>	Création du lycée professionnel maritime sur site de la ZAC de la Croix Désilles / assainissement des eaux pluviales
<b>La Baussaine</b>	Restauration du cours d'eau du bourg	<b>Médréac</b>	Réhabilitation des réseaux d'assainissement / destruction de zones humides
<b>Yvignac la Tour</b>	Remplacement d'un franchissement routier sur ruisseau de Bitern	<b>Guitté</b>	Prolongement d'un busage dans le ruisseau du Bourg



❖ 5 dossiers reçus pour avis de la Commission Locale de l'Eau (opérations soumises à **Autorisation**)

<b>PLEUGUENEUC</b>	Dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement pour la gestion des eaux pluviales de la commune <i>Avis favorable avec réserve</i>
<b>DINARD</b>	Dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de rejet de la STEP <i>Avis favorable avec observations</i>
<b>COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE LA HAUTE-RANCE</b>	Dossier d'autorisation relatif au programme de travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau du bassin versant de la Haute Rance <i>Avis favorable avec recommandation</i>
<b>MINIAC MORVAN</b>	Dossier d'autorisation pour la ZAC Actipole <i>Avis favorable avec recommandation</i>
<b>PLESLIN-TRIGAVOU</b>	Dossier d'autorisation relatif à l'aménagement de la vallée de l'Adria <i>Pas d'avis du fait de l'incomplétude technique du dossier</i>

**ZOOM SUR... LE REGIME I.O.T.A.**

La législation en matière d'eau (loi sur l'eau de 1992 réformée en 2006) régit les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (**IOTA**), réalisés à des fins non domestiques par des personnes publiques ou des personnes privées et qui impliquent :

- des prélèvements ou rejets en eau,
- des impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique,
- des impacts sur le milieu marin.



Une nomenclature spécifique identifie ces « IOTA » ; Elle se définit comme un catalogue exhaustif de projets, d'activités, de produits caractérisés par leurs impacts touchant au domaine de l'eau. Par cette nomenclature, des installations, ouvrages, travaux, et activités non ICPE, sont soumis à Autorisation (A) ou Déclaration (D), ou non classés (non soumise au contrôle IOTA).

**AU TITRE DES IMPACTS SUR LE MILIEU AQUATIQUE :**

**EXEMPLE**

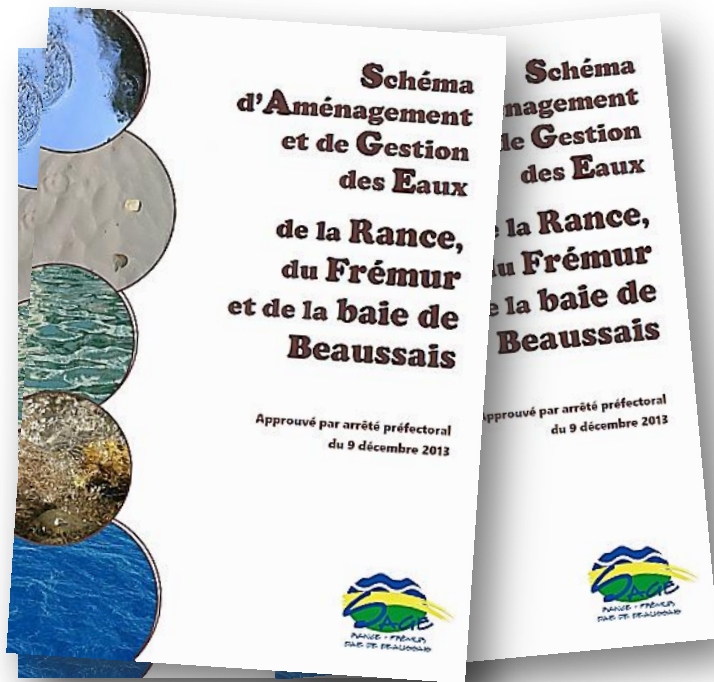
- Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :
  - 1° sur une longueur supérieure ou égale à 200 mètres → **Autorisation**
  - 2° sur une longueur supérieure à 20 mètres et inférieure à 200 mètres → **Déclaration**

**LA CLE est consultée pour avis dans les procédures d'Autorisation, elle est informée dans les procédures de Déclaration**

## 5.3 LES TEMPS FORTS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU EN 2013

Le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais est entré en révision en 2009. L'année 2013 a vu s'achever cette vaste démarche de concertation pour parvenir à l'élaboration d'un document-cadre qui soit le reflet des attentes et des besoins locaux sur l'Eau.

Au cours de l'année 2013, la CLE s'est réunie 3 fois, pour étudier les observations émises lors de la consultation publique et modifier le projet de SAGE en fonction. Le projet a été approuvé par le Préfet, le 9 décembre 2013. Ce schéma est valide pour 6 ans.

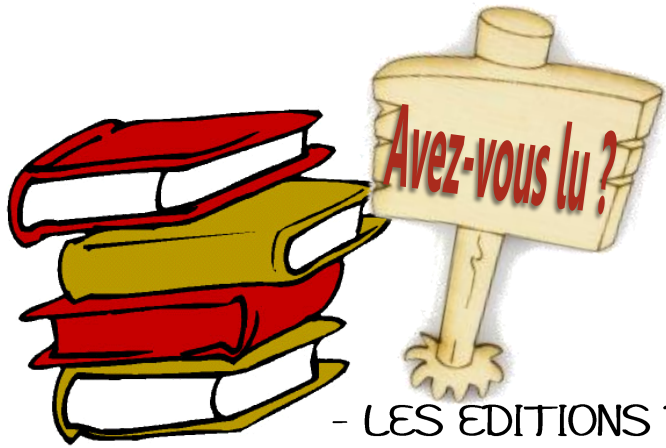


## LA CLE, C'EST QUOI ?

La Commission Locale de l'Eau, c'est l'instance chargée du pilotage de la démarche d'élaboration du SAGE et de son suivi.

Lieu de débat et d'arbitrage autour de la question de la gestion de l'eau, elle est constituée de membres représentatifs de l'ensemble des usages de l'eau. Ils sont répartis en 3 collèges : les élus, les usagers et les services de l'Etat





- LES EDITIONS DE LA CLE -

en 2013, la Commission locale de l'Eau a édité une Lettre du SAGE, le SAGE révisé approuvé, un livret « **Vade-mecum sur les zones humides à l'usage des collectivités** », et le **Diagnostic réglementaire territorial** dans le cadre de l'élaboration d'un schéma d'organisation de la plaisance dans le bassin de navigation Rance - Côte d'Emeraude, en collaboration avec la mission GIZC du Pays de Dinan.

Les avez-vous lu ?



Retrouvez-les en téléchargement sur [www.sagerancefremur.com](http://www.sagerancefremur.com)





1 SAISON, 5 OBJECTIFS...

POUR RECONQUERIR

ENSEMBLE LE BON ETAT

DE L'EAU

**Commission Locale de l'Eau  
du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais**

Courriel : [cle.rance@orange.fr](mailto:cle.rance@orange.fr)

Site internet : [www.sagerancefremur.com](http://www.sagerancefremur.com)

